



● ● ● ●

Procès-verbal
Conseil communautaire
30 mai 2024
 Présidé par Jean-Yves Brenier
 Secrétaire de séance : Frédéric Géhin

Quorum à l'ouverture de la séance	présents	61	Total P+R
	représentés	3	64

Étaient présent(e)s

Richard Arnaud – Chozeau	Sylvain Granger - Brangues
Bernard Attaway – Montalieu-Vercieu (à distance)	Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas
Daniel Barret - Salagnon	Sophie Guillaud-Pivot – Corbelin (à distance)
Thierry Bekhit – Saint-Romain de Jalionas	Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens
Maurice Belantan – Vézeronce-Curtin	Bernard Jarlaud - Morestel
Martine Bert - Trept	Stéphane Lefèvre – Courtenay
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Frédérique Luzet – Saint Victor de Morestel
Sylvie Bogas – Moras (à distance)	Annick Merle – Frontonas
Myriam Boiteux – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Éric Morel - Trept
Alexandre Bolleau - Sermérieu	Léon-Paul Morgue - Vernas
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Luc Nguyen - Dizimieu
Jean-Yves Brenier - Leyrieu	Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu
Lucette Brissaud – Tignieu-Jameyzieu	Marie-Lise Perrin - Morestel
Christophe Candy - Panossas	Gilbert Pommet – Tignieu-Jameyzieu
Bernard Castilla - Les Avenières Veyrins-Thuellin	Annie Pourtier – Le Bouchage
Rémi Chatelat – Frontonas	Philippe Psaila – Hières sur Amby (à distance)
Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans	Joseph Quiles – Optevoz
Alexandra Contamin - Veyssillieu	Camille Regnier – Vignieu (à distance)
Dominique Desamy – Vézeronce-Curtin	Philippe Reynaud – Tignieu-Jameyzieu
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien et Carisieu (à distance)
Alexandre Drogoz – Saint Chef	Jean-Yves Roux - Vasselins
Cécile Dugourd – Tignieu-Jameyzieu	Simone Salas – Les Avenières Veyrins-Thuellin
David Emeraud – Montcarra	Micheline Salun – Soleymieu (suppléante de Stéphane Bouchex-Bellomie)

Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Maria Sandrin – Arandon Passins (à distance)
Christian Franzoi - Vénérieu	Jean-Louis Sbaffe – Tignieu-Jameyzieu
Youri Garcia – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Francis Spitzner – Vertrieu (à distance)
Frédéric Géhin - Corbelin	Francis Surnon – Charette
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Stéphanie Tavernese-Roche – La Balme les Grottes
Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas	Éric Teruel - Parmillieu
Christian Giroud – Montalieu-Vercieu	Frédéric Vial - Morestel
Jacques Bracco – Villemoirieu (suppléant de Joëlle Varcelice)	

Ont donné pouvoir :

Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud

Frédéric Gonzalez donne pouvoir à Francis Surnon

Denis Thollon donne pouvoir à Stéphane Lefèvre.

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Luc Fabrizio – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Alain Moyne-Bressand - Crémieu
Tristan Pain - Les Avenières Veyrins-Thuellin	Nathan Gomes – Tignieu-Jameyzieu
Nicole Sitruk - Les Avenières Veyrins-Thuellin	Christelle Chieze – Saint Chef
Jean-Yves Cado - Chamagnieu	Isabelle Flores - Crémieu
Pierre-Yves Bois - Crémieu	

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera le suivant :

I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire

Transition et ingénierie

1. Zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables : Débat de cohérence du territoire – Approbation des cartes du territoire.
2. Travaux de restauration écologique du ruisseau de la Bordelle à Morestel en lien avec la zone humide des Rivoirettes et création d'une liaison de mobilité douce : Attribution du marché public.
3. Achat et renouvellement du parc de compteurs d'eau pour 2024 auprès de l'UGAP
4. Eau et Assainissement : Prestation Véolia pour l'installation de pompes provisoires sur le réseau d'assainissement à Villemoirieu

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2024 au 01/05/2024

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/04/2024 au 01/05/2024.

Direction exécutive

5. Renouvellement et amélioration de la flotte automobile : Attribution des marchés publics
6. Achat de fournitures administratives et papier de reprographie dans le cadre d'un groupement de commandes : Attribution des marchés publics en 2 lots.
7. Schéma de mutualisation : Mission provisoire d'expertise - création d'un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2024 au 01/05/2024

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/04/2024 au 01/05/2024.

Développement et cohésion territoriale

8. Développement des mobilités douces et décarbonées – Validation du schéma d'accès cyclable aux services des polarités
9. Politique intercommunale de l'habitat et du logement : Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019 - 2025

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2024 au 01/05/2024

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/04/2024 au 01/05/2024.

Services à la population

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2024 au 01/05/2024

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/04/2024 au 01/05/2024.

II. Questions diverses

10. Présentation des travaux GEMAPi qui se sont déroulés en 2023 sur la zone humide de Sarradin à Bouvesse-Quirieu
11. Mois relais Terre de Jeux.
12. Leader – Terres de Dauphiné

En préambule, le président souhaite faire part de la triste nouvelle du décès de monsieur Chaboud, adjoint à la commune de Vézeronce-Curtin, survenu une quinzaine de jours auparavant.

Le président rappelle ensuite que le forum annuel des élus se tiendra le samedi 15 juin au matin dans la commune de Montcarra et sera consacré au schéma de mutualisation. Il évoque également les démarches en cours pour la constitution d'un conseil local de santé. Dans ce cadre, des réunions seront organisées simultanément dans les six polarités de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné le 5 juin 2024 à 19h, et ensuite se tiendront des assises de la santé le 24 juin 2024 à 14h.

De nouveaux conseillers communautaires ont été nommés suite à l'élection qui s'est tenue à Crémieu. Madame Flores, monsieur Bois et monsieur Moyne-Bressand, dont le mandat a été reconduit, seront désormais les trois représentants de cette commune. L'élection du maire aura lieu vendredi 31 mai 2024.

Il est procédé à l'appel des présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président signale qu'une erreur technique s'est glissée dans la convocation. Néanmoins, tous les membres du conseil communautaire ont reçu les éléments d'information en temps voulu. Le bureau communautaire a donc souhaité unanimement que cette séance se tienne.

Monsieur Bonnard rappelle que des précédents sont déjà survenus. Il constate que pour la quatrième fois depuis le début du mandat, des doutes peuvent être émis sur la validité de la convocation. En la matière, le bureau communautaire n'a pas à décider si la séance doit se tenir ou non. Le seul élément à prendre en compte est la conformité de la convocation aux règles en vigueur. Monsieur Bonnard souligne que les services de la communauté de communes sont relativement étoffés. Des moyens conséquents ont été accordés à cette fin, puisque les charges salariales sont passées de plus de 7 millions d'euros à plus de 11 millions d'euros. Les membres du conseil communautaire sont donc en droit d'attendre des convocations en bonne et due forme, envoyées en temps voulu. En l'occurrence, le délai de cinq jours ouvrés n'a pas été respecté. Monsieur Bonnard déclare que dans ces conditions, il ne prendra pas part au vote des délibérations.

Le président en prend note. Il explique qu'il a souhaité demander l'avis du bureau sur ce sujet en raison des pratiques de travail collégial qui ont été instaurées depuis le début du mandat. Cependant, la validité ou non de cette séance du conseil communautaire ne pourrait être établie de façon certaine que par une décision du juge en cas de recours. Cette réunion permettra de tenir des débats sur les sujets à l'ordre du jour et de délibérer. Si nécessaire, de nouvelles délibérations pourraient être prises.

Madame Merle estime que le bureau communautaire n'est pas compétent pour prendre une décision lorsqu'une question relative à l'irrégularité éventuelle d'un document est soulevée. D'après les textes, apparemment cette convocation ne serait pas valide.

Le président précise qu'en fin de compte, il a pris la décision de maintenir cette séance, après avoir consulté le bureau. Un certain nombre d'élus considèrent que cette séance peut se tenir. En cas de recours, la communauté de communes prendrait les dispositions adéquates pour se plier à l'appréciation du juge.

Monsieur Sbaffe remarque que seule la convocation soulève une problématique. Il ne s'était d'ailleurs pas aperçu de l'anomalie. Les autres documents sont parfaitement valables et permettent aux membres du conseil communautaire d'avoir l'ensemble des informations nécessaires préalables aux votes, celles-ci ont été transmises en temps voulu.


Monsieur Bonnard signale qu'il a interrogé une personne qui travaille en sous-préfecture, laquelle a estimé que la réunion était valable si les élus disposaient de tous les éléments. Or la première délibération qui sera soumise au vote portera sur l'approbation d'une carte qui n'est pas intégrée au rapport. Monsieur

Bonnard a donc considéré que les éléments transmis n'étaient pas suffisants et n'a pas étudié le dossier. L'intervalle de temps avant la séance était trop bref pour pouvoir réclamer les données manquantes.

Le président fait observer que tous les éléments nécessaires étaient présents dans les divers documents et annexes joints à l'envoi. Il rappelle qu'il a souhaité en début de mandat, quatre ans auparavant, que les rapports transmis au conseil communautaire soient très lisibles et facilement compréhensibles par tous. Le rapport permet donc aux élus d'appréhender le sujet, les éléments complémentaires figurant dans les annexes.

Monsieur Granger précise que les membres du bureau ont soutenu la décision du président d'organiser la séance en raison de l'urgence que présentent certaines délibérations. Il souligne la volonté du bureau d'aller de l'avant sur des sujets importants, notamment sur les travaux de la Bordelle à Morestel.

Monsieur Géhin est nommé secrétaire de séance.

 **Le procès-verbal du conseil communautaire du 02 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).**

Transition et ingénierie

1. Zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables : Débat de cohérence du territoire – Approbation des cartes du territoire

→ Rapporteur : monsieur Géhin, vice-président en charge de la transition écologique, de l'environnement et de la politique achats durables.

RAPPORT

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, (ZAENR)).

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les EnR. Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installations de production d'EnR, en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie).

La communauté de communes, dans le cadre de ses orientations de politique publique EnR, a acté la mise en dynamique du territoire pour s'engager dans la sobriété et l'autonomie énergétique, l'accompagnement des communes volontaires a représenté une opportunité.

Au total quelques 47 communes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé. Il a débuté dès le mois de septembre 2023, jusque fin mars 2024. 5 réunions et une conférence des maires ont été organisées. Des cartes de potentiels ont été éditées pour chaque commune, 14 cartes pour chacune. Un portail informatique a été créé pour faciliter les échanges. 200 projets EnR ont été identifiés en parallèle. Les communes ont délibéré, et 1 494 zones d'accélération ont été actées pour le territoire. 700 cartes ont ainsi été éditées.

La communauté de communes a édité les cartes de potentiels, localisé les projets, numérisé les zones pour les communes accompagnées, en interne et en externe, grâce à la direction observation du territoire et Système d'Information Géographique (SIG).

6 réunions de concertation avec le public organisées par la communauté de communes et les polarités de bassin de services se sont tenues en février 2024, au cours desquelles 31 communes ont présenté leurs zones aux habitants. Environ 350 personnes au total ont participé à ces réunions publiques.

Un questionnaire en ligne pour le public sur le développement des EnR est venu compléter la démarche. Puis les communes ont chacune délibéré concernant les zones d'accélération pour le développement des EnR.

Dans le cadre de ces travaux, plusieurs ateliers sur les énergies ont été organisés pour les élus, afin d'éclairer leurs prises de décisions : Atelier sur le mix énergétique, agrivoltaïsme, hydrogène, avec l'intervention d'experts : Ageden, TE38, chambre d'agriculture, Oxyane, Aura EE. Un prochain atelier sera organisé en juin sur le bois énergie et les réseaux de chaleur avec l'Ageden. En parallèle, les architectes de France et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont été rencontrés.

L'article 15 de la loi APER précise que la communauté de communes doit organiser un débat sur la cohérence des zones d'accélération des EnR. Il s'est tenu le 25 mars 2024. Ce débat a eu lieu

suite à 4 réunions sur le sujet, les cartes du territoire ont également été présentées le 16 janvier 2024. Ainsi, le 25 mars était le second débat de cohérence du territoire.

Après analyse des cartes par les élus le 25 mars 2024, les points suivants ont été exprimés, par type d'énergie :

- Pour le développement des EnR, l'enjeu majeur est le solaire, dont le PhotoVoltaire (PV) en toiture ;

- Le photovoltaïque au sol et les ombrières sont peu développés dans les zones d'accélération ;

- Le solaire thermique est très développé dans les zones d'accélération ;

Cependant, le solaire, avec le photovoltaïque en toiture, le photovoltaïque au sol, et les ombrières sont les énergies ciblées en premier lieu pour les grappes de projets qui seront choisies dans le cadre de la création d'une société EnR avec la communauté de communes et les communes volontaires.

Les objectifs fixés pour le solaire paraissent atteignables :

- La méthanisation : déséquilibre constaté sur le territoire, entre le sud et le nord. Les zones d'accélération ne correspondent pas au développement attendu de cette énergie ;

- Hydroélectricité et éolien : pas de potentiel identifié sur le territoire ;

- Géothermie : à plus développer, constat de manque de cohérence pour cette énergie sur le territoire ;

- Les énergies aérothermiques paraissent cohérentes (pompes à chaleur) ;


- Hydrogène : très peu de zones, vecteur d'énergie en développement.

Les élus ont souhaité préciser que le point majeur est à présent de développer les projets. La mutualisation pour le développement des EnR est à étudier.

De ces travaux ont découlé plusieurs propositions pour le développement des EnR sur le territoire, en mutualisant et en visant l'autonomie énergétique. Les propositions ont été formulées lors d'un comité de travail le 08 avril 2024.

En conclusion, l'ensemble du processus a permis de confirmer l'ambition du territoire pour le développement des EnR. Cela devrait se traduire dans le schéma de mutualisation qui sera soumis au vote du conseil communautaire en 2024 et dans des décisions permettant son déploiement.

Ainsi, l'ambition est de devenir un territoire autonome, voire un territoire à énergie positive en 2050. La production d'EnR devrait être multipliée par 3,5 en 2050 par rapport à 2023.

 **Le président propose au conseil communautaire de :**

- **Valider les cartes du territoire concernant les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.**

VOTE

● **059-2024_ Zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables :**
Débat de cohérence du territoire – Approbation des cartes du territoire
Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés
(62 voix pour et 2 abstentions : O Bonnard et L Guillet)

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Géhin explique que la délibération, qui vise à définir les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, marquera le début et non la fin d'un processus. Le travail mené a permis une réflexion commune, entre les élus qui ont participé à la démarche, sur l'avenir du territoire en matière d'énergies renouvelables, avec l'objectif affiché d'atteindre l'autonomie énergétique entre 2030 et 2050.

La communauté de communes a souhaité transformer la contrainte induite par la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (loi APER) en opportunité, afin de créer une dynamique à l'échelle du territoire pour s'engager dans la sobriété et l'autonomie énergétiques. La plupart des communes du territoire ont bénéficié d'un accompagnement individualisé dans ce cadre. La démarche s'est traduite par cinq réunions d'élus et une conférence des maires. Les services de la communauté de communes ont envoyé à chaque commune engagée dans la démarche des cartes montrant les potentiels pour chacune des 14 énergies concernées.

Au cours du processus, des projets d'énergies renouvelables ont pu être identifiés et permettront de passer à la phase suivante. 1 494 zones d'accélération ont été actées pour l'ensemble du territoire. Les services de l'État ont communiqué une carte départementale présentant l'état de la réflexion en Isère. Le territoire des Balcons du Dauphiné est l'un des rares où la quasi-totalité des communes ont rempli les objectifs fixés par la loi.

D'après l'article 15 de la loi APER, la communauté de communes doit organiser un débat sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ce débat s'est tenu le 25 mars.

À l'issue de cette réflexion, il apparaît que l'enjeu majeur porte sur l'énergie solaire, notamment le photovoltaïque en toitures. Quasiment toutes les communes ont défini des zones d'accélération sur ce sujet. Le photovoltaïque par les ombrières arrive en deuxième position. La loi impose des ombrières pour les parkings de plus de 1 500 mètres carrés. Le groupe d'élus propose de retenir le niveau de 1 000 mètres carrés. Le photovoltaïque au sol est soumis à des contraintes réglementaires. La plupart des communes sont réticentes à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur des zones agricoles ou naturelles. La chambre d'agriculture a participé à un atelier pour faire part de sa vision de l'agri-photovoltaïque, avant la sortie du décret relatif à ce sujet. Globalement, les objectifs fixés en matière de photovoltaïque apparaissent atteignables.

Le consensus est plus difficile sur les autres énergies. Le potentiel est faible pour l'énergie éolienne et la plupart des communes n'ont pas souhaité définir de pôle d'accélération en la matière. L'hydroélectricité ne présente qu'un potentiel marginal et ce sujet est porté par d'autres acteurs publics. Un déséquilibre est constaté sur le territoire pour la méthanisation. Des discussions approfondies devront avoir lieu sur cette question. Les autres énergies telles que la géothermie, l'aérothermie ou l'hydrogène suscitent de nombreuses incertitudes.

La communauté de communes a pour ambition de multiplier la production d'énergies renouvelables sur son territoire par 3,5 d'ici 2050. Six réunions publiques ont été organisées dans les polarités de bassins de services. Elles ont permis d'engager un dialogue avec les acteurs du territoire sur la vision de l'avenir en matière énergétique.

L'ensemble du processus a permis de confirmer l'ambition du territoire dans ce domaine, c'est-à-dire devenir un territoire autonome, voire un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Cette ambition se traduira par des actions mises en œuvre dans le cadre du schéma de mutualisation, notamment la création d'une société dédiée au développement des énergies renouvelables.

Monsieur Géhin remercie l'ensemble des élus ayant participé au comité de travail, ainsi que les services de la communauté de communes pour leur accompagnement, de même que Territoire d'Énergie 38 (TE38) et l'Association pour une GEstion Durable de l'Énergie (AGEDEN) qui ont participé aux réunions.

Madame Merle souligne que l'exercice s'est parfois révélé difficile au moment des choix. Elle souhaiterait des précisions sur les obligations fixées en matière d'ombrières sur les parkings.

Monsieur Géhin explique que la commission d'élus a essayé de définir des critères pour aider les communes à déterminer des seuils. Un niveau de 1 000 mètres carrés a été retenu, mais chaque commune reste libre de se positionner.

Madame Merle observe qu'une disposition figure dans la loi à ce sujet.

Monsieur Géhin précise que la loi définit une obligation d'ombrières à partir de 1 500 mètres carrés mais que les communes peuvent adopter un seuil inférieur. Il souhaite remercier l'association Énergies du Haut Dauphiné qui porte la future centrale villageoise.

Le président souligne le travail conséquent de coopération territoriale qui a été mené sur ce sujet.

Madame Drevet signale que le conseil local du développement mérite également des remerciements.

Monsieur Géhin confirme que ce dernier a été effectivement très présent dans cette démarche et les remercie.

Le président remercie monsieur Géhin pour son investissement dans ce processus.

2. Travaux de restauration écologique du ruisseau de la Bordelle à Morestel en lien avec la zone humide des Rivoirettes et création d'une liaison de mobilité douce : Attribution du marché public

→ Rapporteur : monsieur Garcia, conseiller délégué en charge de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

RAPPORT

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'est engagée en 2020, dans le cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dans un projet de restauration morphologique de la rivière La Bordelle en lien avec la zone humide des Rivoirettes sur une longueur de 500 mètres de cours d'eau sur la commune de Morestel.

L'objectif principal du projet était de redonner une dynamique plus fonctionnelle au ruisseau de la Bordelle en lien avec la zone humide, de manière à concilier leurs fonctions environnementales (participation à l'atteinte du bon état écologique des eaux) et hydrauliques (atténuation du risque inondations à l'aval).

Parallèlement, la commune de Morestel envisageait depuis plusieurs années de relier les écoles et deux quartiers de son territoire via une liaison de mobilité douce entre la rue des Rivoirettes et la rue Blanche, sur le même secteur.

La communauté de communes a donc intégré ce projet de mobilité douce dans la définition de son projet GEMAPI, en lien avec la commune de Morestel, dans la définition du projet.

Le projet prévoit principalement des travaux de gestion des embâcles, arbres et arbustes, terrassement du lit et des berges, gestion des sédiments fins, plantations, création d'un cheminement doux et mesures d'intégration environnementales.

Ce projet répond aux cinq enjeux majeurs du projet du territoire : Préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, mobilité, accès aux services en milieu rural.

Eu égard à la proximité immédiate des deux projets, à leur caractère complémentaire, à la mutualisation de leurs usages, à l'intérêt des deux parties à coconcevoir certains espaces dont l'usage sera partagé, au calendrier d'exécution et à la nature des travaux, qui peuvent être regardés comme constituant une opération globale nécessitant une cohérence d'ensemble des aménagements, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté de communes par convention a été validé par décision du bureau communautaire du 5 février 2024.

Le montant des travaux a été estimé par la société PROGEO ENVIRONNEMENT, maître d'œuvre de l'opération, à 493 476,50 € HT soit 592 171,80 € TTC.

Afin de réaliser ces travaux, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée allotie en deux lots : lot n°1 terrassement, végétalisation, ouvrages bois et garde-corps métalliques et lot n°2 maçonnerie traditionnelle dans secteur soumis à prescriptions ABF (Architectes des Bâtiments de France). L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14 février 2024.

La date limite de réception des offres était fixée au 15 mars 2024 à 12h00.

14 offres ont été reçues dans les délais :

11 offres pour le lot n°1 :

1. Groupement TCHASSAGNE (Saint Martin du Mont 01) / FAF TP / Yannick Megret Entreprise
2. Groupement MOULIN BTP (Bourgoin-Jallieu 38) / JORDAN père et fils
3. Groupement TERELIAN (Saint André de Corcy 01) / Dynamique Environnement
4. JACQUEMET (Ambérieu en Bugey 01)
5. Groupement GUINTOLI (Tullins 38) / GENEVRAY
6. TERIDEAL - TARVEL (Genas 69)
7. Groupement PERRIER (Saint Priest 69) / LA COMPAGNIE DES FORESTIERS
8. Groupement CONVERSO TP (Vif 38) / NATURE ET PAYSAGE
9. Groupement IDVERDE (Trévoux 01) / CARREY TP
10. SPIE BATIGNOLLES VALERIAN (Limas 69) / ARBRE HAIE FORET
11. MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT (Drumettaz-Clarafond 73) / FONTAINE TP

3 offres pour le lot n°2 :

1. Groupement GENIE CIVIL DU SUD EST (Saint Chef 38)
2. JACQUEMET (Ambérieu en Bugey 01)
3. SPORTS ET PAYSAGES (Sassenage 38)

L'analyse des offres a été réalisée par PROGEO ENVIRONNEMENT, selon les critères fixés au règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (60 points) :
 - Moyens humains et matériels mis à disposition pour le chantier ;
 - Procédés, mode opératoire, méthodologie de réalisation du marché - réalisation de la reconnaissance du terrain, prise en compte des principales contraintes et descriptif des actions proposées par l'entreprise pour répondre à cette problématique ;
 - Mesures prises pour limiter l'impact sur l'environnement, limiter les nuisances, assurer la propreté, hygiène, sécurité et gestion des déchets de chantier ;
 - Planning d'exécution et cohérence avec les moyens et la méthodologie ;
 - Références similaires.
- Prix des prestations (40 points)

Compte tenu d'imprécisions dans de nombreuses offres sur le lot n°1, des questions complémentaires ont été posées à tous les candidats le 15 avril 2024 et deux prix nouveaux ont été intégrés à la consultation, avec une date limite de réponse fixée au 24 avril 2024.

La commission achats s'est réunie le 17 mai 2024 et propose de valider le classement et de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n°1 Groupement d'entreprises Millet Paysage – 73420 Drumettaz-Clarafond (mandataire) / Fontaine TP – 73000 Yenne (cotraitant) pour un montant de 322 931,48 € HT soit 387 517,78 € TTC.
 - Lot n°2 : Génie Civil du Sud Est – 38890 St Chef pour un montant de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.
- Soit un montant total de travaux de 342 931,48 € HT et 411 517,78 € TTC.

Les travaux portés directement par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné concernent les prix 0.Travaux Préparatoires, 1.Terrassement/enrochements, 3.Plantations/techniques végétales et 4.Divers du Lot n°1, pour un montant de 242 232,90 € HT soit 290 679,49 € TTC sur le lot n°1.

Les travaux confiés par la commune de Morestel à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernent les prix 2.Cheminement doux du lot n°1 pour un montant de 80 698,58 € HT soit 96 838,30 € TTC, ainsi que les prix 0.Travaux préparatoires du lot n°1 et 1.Travaux maçonnerie pour les prix du lot n°2, pour un montant de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

Il est précisé qu'une opération pour compte de tiers sera comptablement créée et que les crédits nécessaires en compte de classe 4 seront proposés par décision modificative lors du prochain conseil communautaire, en ce qu'ils concernent les travaux réalisés pour le compte de la commune de Morestel.

● **Le président propose au conseil communautaire de :**

- **Attribuer les marchés publics de travaux de restauration écologique du ruisseau de la Bordelle à Morestel en lien avec la zone humide des Rivoirettes et de création d'une liaison de mobilité douce au Groupement d'entreprises Millet Paysage – Fontaine TP (lot n°1) et Génie Civil du Sud Est (lot n°2).**
- **L'autoriser ou son représentant, à signer les actes d'engagement ainsi que tout projet d'avenant entraînant une modification de marché.**

VOTE

● **060-2024_ Travaux de restauration écologique du ruisseau de la Bordelle à Morestel en lien avec la zone humide des Rivoirettes et création d'une liaison de mobilité douce : Attribution du marché public.**

*Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés
(63 voix pour et 1 abstention : O Bonnard)*

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Garcia rappelle que le projet porte sur la restauration du ruisseau de la Bordelle sur la commune de Morestel, en lien avec la zone humide des Rivoirettes, dans le cadre des travaux de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Ce projet répond aux cinq enjeux majeurs du projet de territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné : la préservation de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, la mobilité, l'accès aux services en milieu rural. En effet, parallèlement, est venu se greffer un projet de la commune de Morestel qui souhaitait depuis plusieurs années créer une liaison de mobilité douce entre les écoles de deux quartiers.

Le montant des travaux a été estimé par la société Progéo Environnement, maître d'œuvre de l'opération, à 592 171,80 € TTC. Une consultation a été lancée suivant une procédure adaptée, avec deux lots, le premier portant sur le terrassement et l'autre sur la maçonnerie. Au total, 14 offres ont été reçues dans les délais, dont 11 pour le lot n°1 et 3 pour le lot n°2. L'analyse des offres a été réalisée par Progéo Environnement et a donné lieu à des questions complémentaires posées aux entreprises.

La commission achats, réunie le 17 mai 2024, propose de retenir les offres suivantes :

- pour le lot n°1, le groupement d'entreprises Millet Paysage et Fontaine TP, pour un montant de 322 931,48 € HT soit 387 517,78 € TTC.
- pour le lot n°2, la société Génie Civil du Sud-Est, pour un montant de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

Le montant total des travaux s'élèverait donc à 342 931,48 € HT, soit 411 517,78 € TTC.

Une partie des travaux a été confiée par la commune de Morestel à la communauté de communes dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, pour la création d'un cheminement doux dans le cadre du lot n°1 pour un montant de 80 698,58 € HT soit 96 838,30 € TTC, et pour la totalité du lot n°2. D'un point de vue comptable, une opération pour compte de tiers sera créée et une décision modificative sera proposée lors du prochain conseil communautaire pour y affecter les crédits nécessaires.

Monsieur Garcia ajoute qu'en tant que membre du bureau communautaire, lorsque le président a sollicité l'avis du bureau quant à la tenue de cette réunion, il s'est prononcé positivement en raison de la nécessité de délibérer rapidement. En effet, le moment favorable pour réaliser ces travaux sur le cours d'eau est extrêmement réduit, puisqu'il se limite au mois d'août et à une partie du mois de septembre. Tout report de la décision entraînerait un décalage d'un an.

Le président signale que parallèlement, certains travaux devront être réalisés par le syndicat des eaux des Abrets.

Monsieur Garcia complète les propos en expliquant que certaines anomalies ont été identifiées concernant des rejets dans le cours d'eau. Ces dysfonctionnements sont en cours d'analyse et de traitement par le syndicat des eaux des Abrets. Certains travaux seront réalisés en urgence cette année pour limiter les impacts. Des travaux plus importants devront vraisemblablement être prévus dans le schéma directeur d'assainissement.

Le président ajoute que ce projet de restauration du ruisseau de la Bordelle est attendu par la commune de Morestel et ses habitants.

Monsieur Vial précise que ce projet englobe deux chantiers, d'une part le chantier GEMAPI, mené par la communauté de communes, et d'autre part le cheminement doux, qui relève de la commune. Ce projet est effectivement très attendu par les habitants. La commune essayait depuis une quinzaine d'années de réaliser ce cheminement, mais jusqu'à présent elle se heurtait à la résistance des propriétaires d'une partie du foncier. Ceux-ci paraissent désormais disposés à vendre. L'occasion doit donc être saisie. La

commune a donné délégation à la communauté de communes, mais prendra évidemment en charge les dépenses qui relèvent de sa compétence.

Monsieur Chatelat demande si ce projet bénéficiera de subventions.

Monsieur Garcia répond qu'à minima, une subvention de l'agence de l'eau de 50% sera perçue sur la partie relative aux travaux GEMAPI. Ce taux pourrait être éventuellement rehaussé en fonction de l'ambition du projet. Des discussions sont en cours sur ce sujet.

Monsieur Garcia remercie les services de la communauté de communes qui ont travaillé sur ce projet, relativement complexe à mettre en œuvre. La communauté de communes a dû négocier avec les architectes des bâtiments de France, qui ont tenté d'imposer un projet deux fois plus coûteux et beaucoup moins intéressant du point de vue de la gestion du milieu aquatique. Les discussions ont permis d'aboutir à un projet plus raisonnable.

3. Achat et renouvellement du parc de compteurs d'eau pour l'année 2024 auprès de l'UGAP
→ Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau

RAPPORT

Dans le cadre de la maintenance patrimoniale de ses équipements d'infrastructures d'eau potable et afin d'assurer un parc de compteurs de moins de 15 ans, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'est fixée l'objectif de renouveler 1 300 compteurs par an.

Ces investissements de matériels, situés au-dessus de l'objectif initial de renouvellement ont pour finalité de répondre à deux objectifs prioritaires qui permettent d'anticiper et répondre aux besoins suivants :

- Poursuivre le renouvellement du parc de compteurs existants de plus de 15 ans, sur la totalité du territoire couvert par l'intercommunalité de manière à limiter les risques de fuites mais aussi fiabiliser les données de comptage des consommations des abonnés ;
- Assurer l'installation de nouveaux compteurs liés aux nouvelles constructions, pour l'ensemble des communes couvertes par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Tout comme pour l'année 2023, un chiffrage a été demandé à la centrale d'achats l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), lequel dénombre les quantités nécessaires et prévisionnelles des équipements de 2024.

Le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-1 à 4 autorise en effet un acheteur public à recourir à une centrale d'achats pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services.

Le recours à l'UGAP, en plus, des raisons précitées, est justifié par le fait que les articles proposés correspondent aux prescriptions techniques et qualitatives des équipements déjà installés pour l'ensemble des communes intégrées à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Le montant total de l'achat des compteurs pour cette année 2024, s'élève à 150 000 € HT.

● Le président propose au conseil communautaire de :

- **Autoriser l'achat de compteurs d'eau pour un montant total de 150 000 € HT.**
- **L'autoriser ou son représentant, à signer les commandes correspondantes.**

VOTE

● **061-2024_ Achat et renouvellement du parc de compteurs d'eau pour 2024 auprès de l'UGAP**

*Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés
(63 voix pour et 1 abstention : O Bonnard)*

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Granger explique que cette opération de renouvellement des compteurs d'eau des abonnés s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale mise en place par la communauté de communes. La durée de vie d'un compteur est estimée à une quinzaine d'années. Au-delà de cette durée, le compteur risque de présenter des dysfonctionnements, voire de sous-évaluer la consommation. Un parc vieillissant peut donc générer des pertes de recettes. En outre, les nouveaux compteurs sont équipés d'un système de radio-relève, diminuant considérablement le temps de relevé des compteurs pour les agents.

L'achat des nouveaux compteurs s'effectuera auprès de la centrale d'achats UGAP, qui propose des prix intéressants et garantit la fiabilité technique des équipements. Les achats prévus pour l'année 2024 s'élèvent à 150 000 € HT.

Monsieur Teruel demande si les communes seront informées du calendrier prévisionnel des installations de ces compteurs.

Monsieur Granger répond qu'un planning a été établi et pourra être communiqué aux communes. Celles dont le parc est vieillissant ou dont les compteurs présentent des dysfonctionnements seront traitées en priorité. Chaque commune sera avertie lorsque la campagne de renouvellement sera lancée sur son territoire. Les abonnés seront prévenus à l'avance du passage de la personne chargée de changer le compteur.

Le président précise que 893 compteurs ont été changés en 2023. La campagne a commencé dès janvier avec 437 compteurs. Les compteurs anciens peuvent sous-évaluer la consommation de manière significative. Lorsque les consommations réelles sont enregistrées, la différence peut s'élever jusqu'à 30%, ce qui risque de surprendre les habitants.

Monsieur Nguyen souhaiterait savoir si, à l'avenir, les compteurs pourraient être reliés à une application sur smartphone permettant de maîtriser sa consommation.

Monsieur Granger indique que le sujet a été abordé à plusieurs reprises en conseil d'exploitation. La télérelève, à la différence de la radio-relève, permettrait une transmission d'informations en continu. Les agents du service des eaux pourraient ainsi détecter immédiatement des fuites. Cependant, en milieu rural, développer ce dispositif de manière exhaustive entraînerait des coûts considérables. Des solutions destinées aux abonnés existent effectivement, mais le conseil d'exploitation n'a pas travaillé sur ce sujet. La priorité consiste à harmoniser les compteurs. La radio-relève permet aux agents de ne pas avoir besoin d'entrer chez les habitants et de relever le compteur à une distance de quelques mètres.

4. Eau et Assainissement : Prestation Véolia pour l'installation de pompages provisoires sur le réseau d'assainissement à Villemoirieu

→ Rapporteur : Sylvain Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau

RAPPORT

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné détient la compétence eau et assainissement sur son territoire depuis le 31 décembre 2019. A ce titre, tous les droits et obligations relatifs à cette compétence lui ont été transférés.

Une mission d'exploitation, entretien et maintenance du système de collecte, de transit et de traitement des eaux usées du Girondan a été confiée à la société Véolia, conformément au contrat n°T-2019-02 de prestation de service prenant effet le 08 avril 2019. Le contrat signé par le syndicat mixte du Girondan a été transféré à la communauté de communes lors de la reprise de compétence.

En fin d'année 2023, à partir du 5 décembre, la commune de Villemoirieu a subi des remontées de nappes phréatiques causées par une pluviométrie exceptionnelle. Sur le secteur du lotissement du Reluisant à Villemoirieu ainsi qu'au niveau de la route de Genas à Crémieu, le réseau d'assainissement est alors monté en charge et a causé des remontées d'égouts en partie privative chez les habitants.

Durant cette période de crise, les services de la régie des eaux se sont mobilisés afin de répondre à l'urgence pour éviter un risque sanitaire important pour les abonnés et apporter des solutions rapides à la situation compliquée (surcharge du réseau), et a missionné la société Véolia, titulaire du contrat d'exploitation sur ce secteur, pour :

- La mise en place de quatre pompages sur le réseau avec rejet en milieu naturel (après accord de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
 - En amont du secteur Reluisant, à proximité de la rue Lamartine à Villemoirieu, rejet dans le ruisseau de Vaud ;
 - En aval du Point de Repère (PR) de Reluisant, rejet dans le réseau des eaux pluviales, impasse des Ménestrels à Villemoirieu vers le ruisseau de Vaud ;
 - En aval du PR Le Château, chemin du Crouton à Villemoirieu, rejet dans le ruisseau de Vaud.
- Le suivi du milieu récepteur ;
- La mise en place d'une astreinte renforcée.

Le coût de cette opération, d'installation de pompages provisoires et de surveillance de la situation pendant une durée de 3 mois, non comprise dans le contrat de prestation de service, s'élève à 135 317,20 € HT soit 162 380,64 € TTC.

Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, un programme de renouvellement du réseau d'assainissement est en cours sur le lotissement du Reluisant à Villemoirieu. Des investigations complémentaires seront lancées au niveau de la route de Genas, à Crémieu et du chemin de création à Villemoirieu.

- **Le président propose au conseil communautaire de :**
 - **L'autoriser à signer le devis de la société Véolia pour l'installation de pompes provisoires sur le réseau d'assainissement à Villemoirieu suite à la saturation hydraulique des réseaux du 05 décembre 2023 au 12 mars 2024.**

VOTE

- **062-2024_ Eau et Assainissement : Prestation Véolia pour l'installation de pompes provisoires sur le réseau d'assainissement à Villemoirieu**
*Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés
(63 voix pour et 1 abstention : O Bonnard)*

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Granger indique que le réseau d'assainissement sur la commune de Villemoirieu n'est plus étanche. Des eaux parasites entrent dans le réseau lorsque la nappe phréatique remonte. Or la pluviométrie, ces derniers temps, a entraîné de nombreuses remontées de nappe. Le réseau se trouve saturé et n'est plus capable d'accueillir les effluents. Par conséquent, les eaux usées des habitations ne s'évacuent plus correctement.

La communauté de communes a eu recours au délégataire en charge de l'entretien et de la gestion du réseau d'assainissement, Véolia. Des systèmes de pompage ont été installés à quatre endroits. Les coûts engagés à ce titre par Véolia sont légèrement supérieurs à 135 000 € HT. La prestation se poursuit pour soulager le réseau.

Des travaux sont prévus à l'avenir. Des études ont été réalisées pour identifier l'origine du dysfonctionnement et évaluer son ampleur. Une réunion publique est programmée en juin pour en informer les habitants. En effet, ceux-ci devront également réaliser des travaux sur la partie privative pour parvenir à une efficacité réelle de l'assainissement.

Le président ajoute qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée en avril. L'analyse des offres est en cours. La commission d'appels d'offres les examinera le 14 juin. L'attribution des marchés de travaux devrait être présentée lors de la séance du conseil communautaire du 11 juillet. Les travaux pourraient commencer en fin d'année.

Monsieur Granger précise que seul le lotissement du Reluisant à Villemoirieu est concerné par cette problématique.

Monsieur Candy signale que le même problème est constaté sur la commune de Panossas. Une station de relevage déborde régulièrement dans un espace naturel sensible. Les travaux prévus ont apparemment été reportés. Il souhaiterait des précisions sur ce point. La commune est régulièrement interpellée par les habitants à ce sujet.

Monsieur Granger remarque que monsieur Michut, qui est membre du conseil d'exploitation et qui représente la commune de Panossas, alerte très régulièrement sur ce sujet. Des interventions ont déjà été effectuées pour améliorer le fonctionnement du poste de relevage. Sa suppression éventuelle nécessite une analyse du réseau d'assainissement dans son ensemble. Le schéma directeur apportera des éléments sur ce sujet. Le conseil d'exploitation est conscient de la problématique.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2024 au 01/05/2024

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
026-2024	Convention annuelle 2024 pour le transport et le traitement des eaux usées de la commune de Tignieu-Jamezieu : Lyon Saint- Exupéry en Dauphiné (LYSED)/communauté de communes des Balcons du Dauphiné/Veolia		<ul style="list-style-type: none"> - Une redevance transit/traitement par la LYSED fixée à 0,60 € m3 pour l'année 2024. - Une redevance transit/traitement par le délégataire (Veolia) de 0,55 € HT/m3 (actualisée semestrielle) 	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s délégué(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/04/2024 au 01/05/2024

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
048-2024	Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux Renouvellement du réseau d'eau potable centre bourg/rue du figuier/route de Brotel - Commune de Saint-Baudille-de-la-Tour - Cabinet Profils Etudes		16 584 € TTC	
050-2024	Contrat de 3 ans pour la prestation d'analyses pour les stations d'assainissement de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné - société CARSO Laboratoire		9 600 € TTC	
051-2024	Contrôle des équipements des stations d'épuration de la Fouillouse et de Marsa pour le compte de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné : contrat de prestation de services - société ENDRESS		18 434,10 € TTC pour les 3 ans	
054-2024	Contrat annuel pour la prestation de nettoyage et de désinfection des réservoirs d'eau potable de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné - société EURL 2PA		15 000 € TTC	
057-2024	Signature du contrat de prestation pour la réalisation des épandages agricoles des boues produites par la station d'épuration du Girondan – Année 2024 - Compostières de Montremond		27 600 € TTC	

058-2024	<i>Signature du contrat de prestation pour le suivi agronomique des boues produites par la station d'épuration du Girondan Année 2024 - Compostières de Montremond</i>		8 076,29 € TTC	
061-2024	<i>Avenant n° 1 au contrat de prestation pour la mise à disposition d'un service d'astreinte sur les installations électromécaniques eau potable et assainissement - société Electreau</i>		11 245,20 € TTC	
063-2024	<i>Demande de subvention Région - Équipements de vidéo-surveillance aux abords du gymnase de Morestel</i>	11 285 € H.T		
066-2024	<i>Marché de travaux de démolition, réaménagement et extension d'un bâtiment du Domaine de Serverin sur la commune de Parmilieu – lot n°02 : Aménagement d'espaces paysagers - avenant n°2 - entreprise Millet paysage environnement</i>		5 447,50 € HT	
067-2024	<i>Marché de travaux de démolition, réaménagement et extension d'un bâtiment du Domaine de Serverin sur la commune de Parmilieu – lot n°10 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds - Peinture - avenant n°5 - entreprise EDP</i>		3 450 € HT	
068-2024	<i>Marché de travaux de démolition, réaménagement et extension d'un bâtiment du Domaine de Serverin sur la commune de Parmilieu – lot n°16 : plomberie ventilation chauffage avenant n°2 - entreprise Rey frères</i>		1 862 € HT	

Direction exécutive

**5. Renouvellement et amélioration de la flotte automobile : Attribution des marchés publics
→ Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

RAPPORT

La communauté de communes dispose d'une flotte automobile regroupant 49 véhicules (régie des eaux comprise, hors poids lourds et engins) dont 10 sont en location permanente.

Cette flotte est assez ancienne puisque la moyenne d'âge des véhicules est de 11 ans (10 ont 20 ans d'âge ou sont près de les atteindre).

Tous sont motorisés en diesel et essence, de sorte qu'ils émettent une quantité importante de particules fines à l'usage et que la flotte ne répond pas aux normes réglementaires applicables en la matière. De plus, à court terme des coûts d'entretien conséquents sont prévisibles.

Sur l'ensemble, seulement deux sont en pool à destination des agents pour leurs déplacements professionnels ce qui génère une large utilisation des véhicules personnels et donc des remboursements de frais conséquents. De plus, des besoins de déplacement ne sont pas couverts.

Ainsi, après une analyse fine des besoins, 11 nouveaux véhicules seraient nécessaires.

Il est donc prévu un renouvellement et un accroissement de la flotte automobile : au budget 2024 sont inscrits les crédits nécessaires à l'acquisition de 26 véhicules dont 7 pour les services de la régie de l'eau, pour un montant de 785 000 € HT soit 942 000 € TTC (ce montant ne tient pas compte de l'acquisition du poids lourds)

Ces 26 véhicules correspondent à l'arrêt des 10 locations, l'acquisition de 11 véhicules pour des besoins non couverts actuellement et au remplacement de 5 véhicules anciens.

A ces 26 véhicules, s'ajoute l'acquisition d'un camion pour remplacer un poids lourd 7.5 tonnes volé fin 2023 à la régie des eaux. Au vu des besoins de la direction, il a été choisi de remplacer ce camion par un 12 tonnes ampiroll. Une recette supplémentaire, non connue à ce jour sera à prendre à compte dans l'achat de ce nouveau camion qui correspondra au remboursement effectué par l'assurance suite au vol.

Ces nouveaux véhicules seront majoritairement électriques ou hybrides, ce qui permettra de répondre au-delà de la réglementation imposant le verdissement des parcs automobiles à hauteur de 30% de véhicules à faibles émissions du total de la flotte.

Des primes correspondants à la reprise des anciens véhicules par le garage (1 500 € par véhicule repris) ainsi qu'une subvention versée par la CAF (56 158 €) pour l'achat de deux minibus seront disponibles. De surcroît, des dépenses de fonctionnement se verront réduites voire supprimées (arrêt des locations, économie sur les frais de déplacements, économie sur les coûts du carburant, ...).

A partir de 2025, le renouvellement de 3 à 4 véhicules par an sera proposé dans les budgets. Un marché à bons de commande indépendant sera mis en place pour ces achats.

La gestion du parc est par ailleurs optimisée avec la mise en pool d'un maximum de véhicules et un suivi fin de leur utilisation via un outil de gestion dédié.

Enfin, une réflexion est entamée pour une mise à disposition au profit des agents, d'autres collectivités ou associations du territoire.

Le renouvellement de la flotte automobile s'inscrit de manière transversale dans les activités des services de la collectivité. Afin de répondre de manière globale au besoin de mobilité, ce renouvellement s'accompagne, dans le cadre de la prévention et de la qualité de vie au travail, d'un plan de formation dédié à la sécurité routière et à l'éco conduite sera proposé sur l'année 2025.

Un plan de déploiement des bornes électriques sur les sites communautaires est en outre à l'étude. Il sera accompagné d'une charte d'utilisation desdites bornes.

Enfin, une charte d'utilisation sera mise en place afin de veiller à une utilisation adaptée des véhicules.

A cet effet, une consultation a été lancée le 21 janvier 2024, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code de la commande publique, procédure allotie en 4 lots :

- Lot n°1 : Fourniture, livraison et reprise de véhicules neufs légers
- Lot n°2 : Fourniture et livraison de véhicules utilitaires neufs légers
- Lot n°3 : Fourniture et livraison de 2 minibus neufs
- Lot n°4 : Fourniture et livraison d'un camion poids-lourd 12 tonnes neuf

La date limite de réception des offres était fixée au 20 février 2024 à 12h00.

Aucune offre n'ayant été reçue dans les délais, l'appel d'offres a été déclaré infructueux.

Conformément aux dispositions de l'article R2122-2, un acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

Une consultation directe a donc été lancée pour chaque lot afin de conclure un marché sans publicité ni en mise en concurrence.

Dans ce cadre, ont été consultés :

- Le garage Peugeot LOUVET Morestel pour les lots n°1 & 3 :
- Renault Trucks Vaulx-Milieu pour le lot n°4

Une analyse des offres a été réalisée par les services de la communauté de communes. Celles-ci sont conformes aux besoins et aux attentes définis dans le cahier des clauses techniques particulières.

La consultation pour le lot 2 sera effectué auprès de l'UGAP afin de pouvoir répondre au plus près des besoins des services.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 12 avril dernier et propose de retenir les offres reçues et ainsi d'attribuer les marchés publics aux sociétés suivantes :

Lot	Attributaire proposé	Véhicules achetés	Montant HT de l'offre	Montant TTC de l'offre
Lot n°1 : Fourniture, livraison et reprise de véhicules neufs légers	Garage LOUVET Morestel	4 citadines 208 hybrides 7 citadines 208 électriques 2 4x4 pick-up diesel Isuzu Dmax 2 ludospace Riftner électrique 1 ludospace Partner diesel 1 SUV 2008 hybride	428 609,87 €	516 483,34 €
Lot n°2 : Fourniture et livraison de véhicules utilitaires neufs légers	Consultation UGAP	<i>Attribution reportée</i>		

Lot n°3 : Fourniture et livraison de 2 minibus neufs	Garage LOUVET Morestel	2 minibus 9 places Expert Combi (dont 1 équipé PMR)	84 388,21 €	101 279,88 €
Lot n°4 : Fourniture et livraison d'un camion poids-lourd 12t	RENAULT TRUCKS Vaulx-Milieu	1 camion poids-lourd Ampiroil diesel 12 tonnes	109 569,88 €	131 483,86 €

Les offres comprennent les frais administratifs (immatriculation, carte grise, vignette CRIT'AIR...) frais de flochage et équipements spécifiques.

Il est également prévu pour le lot n°1 la reprise de 5 véhicules dans le cadre de la prime à la conversion pour 1 500 € par véhicule repris, soit un total de 7 500 €.

Il est à noter que les collectivités ne sont plus éligibles au bonus écologique depuis le 1^{er} février 2024.

Le montant total de cet achat tous lots confondus s'élève à 622 567,96 € HT et 749 247,08 € TTC (hors reprise des véhicules) ; hors poids lourds, le montant total s'élève à 512 998,08 € HT et 617 763,22 € TTC.

🌀 **Le président propose au conseil communautaire de :**

- **Attribuer les marchés publics conformément à l'avis rendu par la commission d'appel d'offres.**
- **L'autoriser ou son représentant, à signer les actes d'engagement, ainsi que tout projet d'avenant entraînant une modification de marché.**

VOTE

- ☰ **063-2024_Renouvellement et amélioration de la flotte automobile : Attribution des marchés publics**
*Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés
(63 voix pour et 1 abstention : O Bonnard)*

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Le président rappelle que le conseil communautaire a déjà échangé du sujet du renouvellement de la flotte automobile lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget.

Monsieur Blanc indique que la communauté de communes dispose de 49 véhicules. Cette flotte est relativement ancienne, certains véhicules avoisinant même une vingtaine d'années. La motorisation est principalement diesel. L'empreinte carbone est donc conséquente. Les frais d'entretien s'élèvent actuellement à 10 000 € par an, le carburant à 30 000 € et les frais de déplacement à 30 000 €.

Un montant de 942 000 € a été inscrit au budget 2024 pour l'acquisition de 26 véhicules, dont 10 qui permettront de mettre fin aux locations actuelles, 11 qui répondront à des besoins non couverts actuellement et 5 qui remplaceront des véhicules anciens. L'achat d'un camion destiné à la régie des eaux a été intégré au marché afin de remplacer un véhicule volé. Un remboursement de la part de l'assurance est attendu prochainement.

Cet investissement permettra de répondre à la réglementation qui exige que 30% du parc automobile soit composé de véhicules à faibles émissions. Le lot n°1, concernant les citadines, sera composé de 5 véhicules hybrides, 7 électriques et 4 fonctionnant au diesel. Un autre lot comprend 2 mini-bus électriques.

La communauté de communes devrait percevoir 1 500 € de reprise pour chacun des cinq véhicules, soit 7 500 € au total, ainsi qu'une subvention de la caisse d'allocations familiales de 56 000 € pour les minibus.

Les 4x4 devraient arriver en juin 2024, les 208 et un minibus sont attendus en septembre, et le second minibus en novembre. Le renouvellement se poursuivra à partir de 2025, à hauteur de trois à quatre véhicules par an, avec la mise en œuvre d'un marché à bons de commande.

Parallèlement, un groupe de travail et un comité technique ont été créés pour réfléchir à l'optimisation du parc grâce à une mise en pool des véhicules et la mise en place d'un outil de gestion dédié. La réflexion portera également sur le devenir des anciens véhicules, ainsi que sur le maillage territorial des bornes électriques. Des propositions seront présentées d'ici l'été.

Monsieur Guillet constate que la communauté de communes ne possédait pas de minibus jusqu'à cette date. Il s'enquiert de leur futur usage.

Monsieur Blanc précise la communauté de communes disposait d'un minibus et que ces véhicules sont destinés aux centres de loisirs.

Monsieur Blanc indique qu'un appel d'offres pour l'attribution des marchés a été lancé le 21 janvier. Les quatre lots concernaient respectivement les véhicules légers, les véhicules utilitaires légers, les minibus, et un camion poids-lourd de 12 tonnes. Aucune offre n'a été reçue dans les délais. La situation du marché est compliquée et les prix fluctuent rapidement, généralement à la hausse. Dans ces conditions, la collectivité peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable. Une consultation directe a donc été engagée auprès du garage Peugeot Louvet à Morestel pour les lots n°1 et n°3, du garage Renault Mailler à Soleymieu pour le lot n°2 et de Renault Trucks pour le lot n°4.

La commission d'appels d'offres, réunie le 12 avril, a décidé d'attribuer le lot n°1 au garage Louvet pour un montant de 516 483 € TTC. Le lot n°2 n'ayant pas été attribué, la communauté de communes fera appel à l'UGAP. Le lot n°3 a été attribué au garage Louvet pour un montant de 101 279 € TTC et le lot n°4 à Renault Trucks pour 131 483 € TTC. Le montant total de ces acquisitions s'élève à 749 247 € TTC, hors reprise des véhicules anciens.

Monsieur Arnaud fait observer que certaines communes ont des véhicules en très mauvais état. Il demande si celles-ci auront éventuellement la possibilité, à l'avenir, de racheter les véhicules anciens de la communauté de communes.

Monsieur Blanc indique que le groupe de travail examinera cette question et formulera des propositions. Les communes qui seraient d'ores et déjà intéressées par un rachat peuvent en informer le secrétariat général. Les véhicules qui pourraient être proposés le seraient prioritairement aux communes de l'intercommunalité.

6. Achat de fournitures administratives et papier de reprographie dans le cadre d'un groupement de commandes – Attribution des marchés publics en 2 lots

→ Rapporteur : monsieur Blanc vice-président en charge de l'administration générale.

RAPPORT

La collectivité a intégré une stratégie d'achat durable dans son projet du territoire.

Cette stratégie répond aux objectifs suivants :

- Sécuriser juridiquement et optimiser les achats : en couvrant des secteurs à ce jour encore non couverts par des marchés et pour lesquels des consultations doivent obligatoirement être conduites ;
- Mettre les achats au service du déploiement des enjeux majeurs du projet du territoire ;
- Mettre les achats au service du déploiement de la politique insertion et inclusion ;
- Répondre à un enjeu de coopération avec les communes, dans le cadre de l'aider à faire et/ou du faire avec.

Le service des moyens généraux intervient dans cette stratégie d'achat par la gestion des fournitures de l'ensemble de la collectivité via une centralisation et une simplification du process de commande.

L'objectif est ainsi de rationaliser les commandes, d'optimiser la gestion des fournitures et d'avoir une consommation vertueuse du budget dédié.

Pour cet achat, un groupement de commandes a été mis en place et proposé à l'ensemble des communes.

21 communes ont souhaité adhérer à ce groupement pour le lot n°1 et 25 communes pour le lot n°2.

L'office de tourisme des Balcons du Dauphiné est également concerné par cet achat, pour les deux lots, dans le cadre du groupement permanent.

Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes, qui est chargée de procéder à la procédure de passation jusqu'à la notification des contrats. Ensuite chaque membre du groupement exécutera son contrat pour ses propres besoins.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 1er février 2024, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec un montant maximum pour chaque lot et pour chaque membre du groupement, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, allotie en 2 lots :

- Lot 1 : Fournitures administratives.
- Lot 2 : Papiers de reprographie.

En application des dispositions de l'article L.2113-12 du Code de la commande publique, le lot n°2 a été réservé à une entreprise adaptée mentionnée à l'article L.5213-13 du code du travail, à des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 4 ans. Les commandes seront effectuées sur la base d'un Bordereau de Prix Unitaires (BPU). Il sera également possible de commander des articles du catalogue du titulaire, celui-ci étant contractualisé, avec un taux de rabais que le prestataire a fixé dans son offre.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 mars 2024 à 12h00.

3 offres ont été reçues dans les délais :

Pour le lot 1 :

- Papeterie Lacoste – 84250 Le Thor

Pour le lot 2 :

- Atelier du Vert Bocage – 02550 Origny en Thierache
- L'entreprise adaptée – 38630 Les Avenièrès Veyrins-Thuellin.

A l'ouverture des plis et après vérifications, toutes les offres ont été jugées conformes.

L'analyse des offres a été réalisée par les services de la communauté de communes, au regard des critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 50% valeur technique - dont modalités de commande, conditionnement, livraison et gestion des stocks, mise en œuvre des garanties et Service Après-Vente (SAV), démarches environnementales et Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), aspect et qualité sur la base des fiches techniques pour le lot n°1, et des échantillons pour le lot n°2 papier, et 50% prix et taux de rabais).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 12 avril 2024 et a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation	Attributaire	Montant annuel HT maximum CC Balcons	Montant annuel HT estimé	Montant HT annuel maximum Groupement
1	Fournitures administratives	Papeterie Lacoste Le Thor (84)	21 500 €	12 229 €	63 190 €
2	Papiers de reprographie	LEA Entreprise Adaptée Les Avenièrès Veyrins-Thuellin	7 500 €	37 437 €	50 850 €
Maximum annuel pour les deux lots			29 000 €	49 666 €	114 040 €

● Le président propose au conseil communautaire de :

- **Prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres pour l'attribution de ces marchés.**
- **L'autoriser ou son représentant, à signer les actes d'engagement, et tout projet d'avenant entraînant une modification des marchés conclus.**

VOTE

- **064-2024_ Achat de fournitures administratives et papier de reprographie dans le cadre d'un groupement de commandes : Attribution des marchés publics en 2 lots.**
*Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés
(63 voix pour et 1 abstention : O Bonnard)*

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Le président signale que le groupement de commandes pour les fournitures administratives a permis d'obtenir des prix 74% moins élevés que ceux négociés auparavant avec la même entreprise pour certains produits.

Monsieur Blanc rappelle que la communauté de communes a adopté une stratégie d'achats durables en vue de répondre à plusieurs objectifs : Sécuriser le côté juridique des achats, mettre les achats au service des enjeux majeurs du projet de territoire, au service de la politique d'insertion et d'inclusion, répondre à un enjeu de coopération avec les communes.

Dans ce cadre, 21 communes ont souhaité adhérer au groupement pour le lot n°1 et 25 pour le lot n°2. L'office de tourisme est également concerné. Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes, qui est en charge de la passation des marchés. Chaque membre du groupement effectuera ensuite ses achats selon ses besoins.

La consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée de quatre ans. Le lot n°1 concerne les fournitures administratives et le lot n°2 le papier de reprographie. Les commandes seront effectuées sur la base d'un bordereau de prix unitaires.

Trois offres ont été reçues dans les délais : La papeterie Lacoste située à Le Thor pour le premier lot, l'Atelier du Vert Bocage à Origny-en-Thiérache et l'Entreprise adaptée située aux Avenières Veyrins-Thuellin pour le deuxième lot. La commission d'appels d'offres du 12 avril a décidé d'attribuer le lot n°1 à la papeterie Lacoste pour un montant annuel maximal de 63 190 € HT, soit une économie de 74% par rapport aux tarifs précédents. Le lot n°2 a été attribué à l'Entreprise adaptée pour un montant annuel maximal de 50 850 € HT.

7. Schéma de mutualisation : Mission provisoire d'expertise - création d'un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire

→ **Rapporteur : monsieur Blanc vice-président en charge de l'administration générale.**

RAPPORT

Dans le cadre de la construction du schéma de mutualisation, la communauté de communes souhaite réaliser un état des lieux des processus déjà existants en termes de mutualisation intercommunales sur le territoire, ainsi que d'identifier les pratiques performantes en la matière qui pourraient être étendues ou généralisables à d'autres échelles.

Cette mission d'expertise et de consultation peut être réalisée dans le cadre d'une activité exercée à titre accessoire auprès de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans une logique de partage des connaissances et constituer par la même une expérience de mutualisation.

Les articles L121-3 et L123-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) disposent que « l'agent public consacre l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées » et qu'il « ne peut exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit ».

Néanmoins, par dérogation prévue par l'article L123-7 du CGFP, le fonctionnaire peut ainsi être autorisé par l'autorité hiérarchique dont il relève à exercer à titre accessoire une activité, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé dès lors que cette activité est compatible avec les fonctions qui lui sont confiées et n'affecte pas leur exercice.

L'article 11 du décret du 30 janvier 2020 fixe la liste exhaustive des activités susceptibles d'être autorisées dont les missions d'expertise et de consultation.

● **Le président propose au conseil communautaire de :**

- **Procéder à la création d'un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire jusqu'à l'adoption du schéma de mutualisation territorial le 12 juillet 2024.**

VOTE

- ☛ **065-2024_ Schéma de mutualisation : Mission provisoire d'expertise - création d'un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire**
Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés (62 voix pour, 1 voix contre : L Guillet et 1 abstention : O Bonnard)

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Blanc indique que dans le cadre du schéma de mutualisation, certains travaux devront être menés dans un laps de temps restreint, notamment la préparation du forum du 15 juin et du conseil communautaire du 11 juillet. La législation prévoit qu'un fonctionnaire peut être autorisé, par dérogation, à exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non auprès d'un organisme public ou privé. La communauté de communes souhaite donc créer un poste non permanent pour la durée du 1^{er} juin au 12 juillet.

La personne concernée est madame Nathalie Balme, directrice générale des services des Avenières Veyrins-Thuellin, qui a manifesté son intérêt pour travailler sur ce sujet. Elle est suffisamment disponible pour consacrer à cette mission cinq heures hebdomadaires. Le coût pour la collectivité s'élèvera à 2 000 €.

Monsieur Guillet en déduit que cette personne travaillera au total environ 25 ou 30 heures.

Monsieur Blanc le confirme.

Monsieur Guillet demande si la communauté de communes ne disposait pas de personnel pour assurer cette mission.

Le président explique que madame Balme sera missionnée pour travailler sur la question de la mutualisation entre les bassins de services et les communes alentour.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2024 au 01/05/2024

	<i>Objets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sans impact financier</i>
025-2024	<i>Mandat au CDG38 pour participer à la consultation relative à une adhésion éventuelle à une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.</i>			x
031-2024	<i>Formations : Convention avec l'UGAP</i>		<i>Tarifs préférentiels auprès de CEGOS</i>	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s délégué(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/04/2024 au 01/05/2024

	<i>Objets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sans impact financier</i>
052-2024	<i>Contrat de prestation Fricot : Installation d'une prestation de distributeurs de repas sur le site d'Arandon Passins</i>		<i>490 € HT / mois - 2 mois d'essai gratuit puis engagement d'un an</i>	
053-2024	<i>Marché de prestations de nettoyage et d'entretien des différents bâtiments et équipements de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et des bureaux d'information de l'Office du Tourisme - Lot n°2 : les équipements sportifs communautaires – Avenant n°1 - société Agility propreté et services – Ajout d'une ligne au bordereau de prix unitaire</i>			<i>Cet avenant ne modifiant pas les montants minimum et maximum prévus initialement</i>
059-2024	<i>Adhésion IRMa</i>		<i>530 €</i>	

Développement et cohésion territoriale

8. Développement des mobilités douces et décarbonées : Validation du schéma d'accès cyclable aux services des polarités

→ Rapporteur : monsieur Boileau, vice-président en charge des mobilités, du développement numérique et de l'adaptation aux mutations actuelles

RAPPORT

Contexte :

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a pris la compétence mobilité en 2021, pour devenir une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Dans ce contexte, des engagements de politiques publiques mobilité ont été adoptés en 2022 ainsi qu'un programme d'actions mobilité 2022- 2023. Le schéma d'accès cyclable fait partie de ce programme et correspond à l'Axe 1 de la politique publique mobilité : « Proposer des solutions adaptées et simples d'accès aux besoins de mobilité des habitants ».

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est engagée depuis plusieurs années sur le développement de la mobilité cyclable sur son territoire. Par l'aménagement de liaisons cyclables, elle se mobilise pour répondre à la fois aux enjeux de transition écologique et à la demande croissante des usagers dans le cadre des trajets du quotidien ou dans celui du cyclotourisme.

Dans la continuité de cette démarche, elle a initié l'élaboration d'un schéma directeur d'accès cyclable aux services des polarités du territoire, visant à orienter et encadrer le développement des liaisons cyclables autour des polarités du territoire en quatre étapes.

Le schéma vise à développer l'usage du vélo au quotidien, en offrant des itinéraires facilement cyclables, lisibles et cohérents avec un objectif d'accéder aux services (scolaire, achats, administration...) et aux emplois de proximité dans les polarités de services et les polarités de proximité.

Les objectifs sont les suivants :

- Construire un plan de jalonnement des itinéraires identifiés comme facilement cyclables ;
- Construire une stratégie d'aménagement du territoire autour des polarités prenant systématiquement en compte l'usage cyclable quotidien et favorisant une bonne cohabitation entre les différents usages, motorisés ou non.

Le schéma se décline autour de chacune des treize polarités ciblées par l'étude. Les périmètres ont été définis selon des « isodistances » aux centralités variant suivant la classe de la polarité (définie au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)).

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre l'accès en vélo aux polarités de bassin de services à la population résidant à moins de 6 km de leurs centres-villes (58 151 habitants du territoire) ;
- Permettre l'accès en vélo aux polarités de proximité aux habitants résidant dans un rayon de 3 km de leurs centres (12 382 habitants du territoire) ;
- Permettre aux usagers du territoire d'accéder aux polarités de service externe (L'Isle-d'Abeau et la Verpillière) s'ils se situent à moins de 6 km de leur centre-ville. Cette 3ème catégorie ne concerne que Frontonas et Saint Marcel Bel Accueil.

Dès lors, près de 86.5% de la population totale du territoire est potentiellement incluse dans le schéma cyclable. Seules sept communes du territoire sont trop éloignées des services fournis par les polarités pour permettre un accès en vélo : Courtenay, Panossas, Saint-Baudille-de-la-Tour, Soleymieu, Vénérieu, Vertrieu et Veyssilieu.

Le schéma comporte 4 phases fermes :

- Phase 1 : Diagnostic du territoire et enquête auprès de la population ;
- Phase 2 : Étude technique et « carte de cyclabilité » du réseau cyclable actuel ;
- Phase 3 : Stratégie de jalonnement et d'aménagements cyclables pour l'accès aux services ;
- Phase 4 : « Fiches itinéraires détaillées »

Le schéma d'accès cyclable aux services des polarités a été examiné lors des réunions suivantes :

- Comité de travail mobilité du 03 avril 2023
- Commission transversale du 13 avril 2023
- Bureau communautaire du 24 avril 2023
- Réunion de lancement du 10 octobre 2023
- Bureau communautaire du 04 décembre 2023
- Réunion de restitution de la phase 1 du 06 décembre 2023
- Bureau communautaire du 22 janvier 2024
- Réunion de restitution de la phase 2 du 31 janvier 2024
- 14 réunions de travail sur table du 18 au 22 mars 2024
- Bureau communautaire du 8 avril 2024
- Réunion de restitution de la phase 3 du 10 avril 2024
- Bureau communautaire du 19 avril 2024 et 29 avril 2024.

Les documents suivants ont été diffusés aux 40 communes concernées :

- Supports de la réunion de lancement et de chaque réunion de restitution
- Livrets de phase 1 par polarité
- Livrets de phase 2 par polarité
- Livrets de phase 3 par polarité
- Livrets de phase 3 modifiés suite aux réunions de travail sur table.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accès cyclable aux services des polarités, une enquête a été réalisée auprès des habitants du territoire afin de comprendre les enjeux et les pratiques cyclables. Du 4 octobre au 9 novembre 2023, 1 231 personnes ont répondu à cette enquête.

Quelques chiffres clefs :

- 77 % ont entre 30 et 60 ans
- 80 % des répondants sont des actifs
- 54 % des actifs du territoire travaillent en dehors de l'EPCI
- 77 % des répondants sont des parents.

Cette enquête auprès des habitants du territoire montre qu'ils sont très mobiles puisque 26 % des répondants déclarent réaliser en moyenne 2 trajets de moins de 3 km par jour et 40 % disent réaliser un trajet entre 3 et 6 km dans une journée.

La majorité des usagers réalise ces trajets en voiture (77 % des répondants pour les trajets de moins de 3 km et 90 % pour les trajets entre 3 et 6 km).

Certains habitants réalisent déjà ces déplacements à vélo, en effet, 34 % des répondants utilisent régulièrement le vélo pour effectuer des trajets inférieurs à 3 km et 23 % pour des trajets entre 3 et 6 km.

L'enquête révèle également que les répondants ont une vision positive du vélo, car il apparaît que selon eux la pratique est à la fois bonne pour la santé (81 % des répondants), écologique (68 % des répondants) et permet de profiter de la nature (46 %).

Du point de vue des habitants, la pratique du vélo se heurte à plusieurs freins sur le territoire. Les répondants de l'enquête s'accordent pour mettre en avant un manque de sécurité pour les cyclistes. Cela se traduit par un manque d'aménagements cyclables ou la discontinuité de ces derniers. De plus, l'importance du trafic routier a un impact négatif sur la perception de sécurité des cyclistes.

Selon les répondants de l'enquête, plusieurs aménagements pourraient être mis en place afin d'encourager et de faciliter la pratique du vélo sur le territoire. Pour les $\frac{3}{4}$ d'entre-deux une séparation nette de la circulation à vélo de la circulation en voiture ainsi qu'un réseau cyclable continu sont souhaités. Ces aménagements permettraient de rejoindre en priorité, selon la volonté des répondants, les établissements scolaires (71 % des répondants), les commerces (69 % des répondants), les lieux de loisirs et de sport (46 % des répondants), les services administratifs (37 % des répondants) et les entreprises (29 % des répondants).

Une consultation des communes afin d'intégrer les enjeux locaux et de s'assurer de la mise en phase des propositions de l'étude avec les projets et les ambitions locales s'est principalement établie sur la base d'un questionnaire en ligne, associé à un retour cartographique. Des entretiens téléphoniques ont également permis de mettre en avant quelques spécificités locales.

Une consultation des services de la communauté de communes a également été réalisée. En effet, chacune des directions des Balcons du Dauphiné est concernée par l'accès cyclable aux services mis à la disposition de la population et a une connaissance des projets futurs.

Une consultation des partenaires (Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins, département de l'Isère, région Auvergne-Rhône-Alpes, État, SCOT) a été organisée pour connaître les enjeux de connexion avec le territoire des Balcons et les projets structurants impactant le territoire (liaison tramway Crémieu Part Dieu, Lyon Turin, voie verte du Catelan, etc).

Le diagnostic du territoire de la phase 1 montre que sur 2 282 km de voirie sur le territoire, 68 km sont équipés d'aménagements cyclables dont 57 km en site propre. 80% de ces aménagements sont à destination cyclo-touristique.

423 km d'«axes à potentiel» cyclables permettant de relier la population directement aux services de leur polarité ont également été identifiés.

Le niveau de cyclabilité des itinéraires a été défini à partir des paramètres suivants :

- Fréquentation automobile
- Type de fréquentation des axes routiers
- Vitesse des véhicules motorisés par rapport à la vitesse des cyclistes
- Discontinuités cyclables
- Présence d'aménagement cyclable ou d'apaisement de circulation
- État de la chaussée/de l'aménagement
- Type de revêtement
- Déclivité

Le résultat de l'étude de cyclabilité du territoire montre que :

- 190 km sont facilement cyclables (soit 45% des axes à potentiel), ces itinéraires ne nécessitent que peu d'aménagements, voir uniquement de la signalétique ;

- 186 km sont moyennement cyclables (soit 44% des axes à potentiel). Ces axes nécessitent des aménagements, mais pas nécessairement séparés de la chaussée en site propre ;
- 47 km difficilement cyclables (soit 11% des axes à potentiel). Ces axes sont globalement répartis sur des départementales très fréquentées et non évitables pour répondre aux enjeux du schéma. Ces derniers demandent des aménagements importants.

Par ailleurs, l'étude montre que les 40 communes concernées par le schéma présentent des disparités importantes :

- Densités de population et de services à desservir très différentes le long des axes à potentiels ;
- Contraintes topographiques et structurelles différentes (présence de cours d'eau...) ;
- Densités variables du réseau routier ;
- Niveaux de cyclabilité variables, ce qui a une incidence concrète sur les propositions d'aménagements ;
- Proximité plus ou moins importante des services des EPCI voisins.

Il est à noter que le diagnostic de phase 1 a été réalisé notamment avec des relevés de terrain réalisés en vélo afin d'appréhender avec finesse les enjeux locaux et les réalités de terrain.

L'étude technique de la phase 2 montre que des problématiques récurrentes concernent l'apaisement sur le territoire (les double-sens cyclables sont rarement matérialisés ; les entrées et sorties des zones 30 et zones de rencontre sont régulièrement mal définies ; les zones apaisées manquent de dispositifs de réduction de vitesse ; les écluses et chicanes ne sont que rarement équipées de by-pass cyclable).

Par ailleurs des conditions locales impactent négativement la cyclabilité générale du territoire :

- Le relief a pour conséquence qu'une partie importante du réseau routier affiche une déclivité significative réduisant la cyclabilité des itinéraires ;
- Les cours d'eau et plans d'eau découpent le territoire et génèrent des franchissements dangereux ;
- Les départementales à fort trafic et forte fréquentation de poids lourds exposent les cyclistes au risque d'accident.

Lors de la phase 3 de l'étude, 51 itinéraires ont été identifiés comme correspondant le mieux à l'objectif de relier la population aux services des polarités parmi les 423 km d'axes à potentiel cyclables identifiés en phase 2.

Ces 51 itinéraires permettent de rejoindre les services de 13 polarités (6 polarités de services et 7 polarités de proximité). Le linéaire total des 51 itinéraires est de 265 km.

Le choix des itinéraires retenus a pris en compte les services, les habitants, les établissements scolaires, les potentielles zones d'activités ou équipements sportifs ou de santé.

4 propositions d'itinéraires à minima ont été identifiés pour chaque polarité de bassin de service et 2 à minima pour les polarités de proximité (sauf pour la polarité d'Optevoz qui a un seul itinéraire).

La cyclabilité des itinéraires a été évaluée, et celle-ci a permis d'émettre des propositions d'aménagement et d'apaisement de circulation.

Parmi ces 265 km, les propositions se répartissent de la manière suivante :

- 56,5% de jalonnement uniquement ;
- 19% d'aménagements en site propre (c'est-à-dire séparés de la chaussée) ;

- 16,8% d'amélioration de chemins ;
- 6% de chaussées à voie centrale banalisée (ou chaucidou) ;
- Plus ponctuellement ont été proposés des double-sens cyclables (1,1%), des bandes cyclables (0,5%).

Sur les 265 km d'aménagements proposés, 79 km utilisent la voirie départementale, soit près de 30% du total.

En complément de ces aménagements, 74 km de propositions de mesures d'apaisement de la circulation ont été identifiés :

- 52% de zone 30 ;
- 23,2 % de limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- 20,8 % de limitation de vitesse à 50 km/h ;
- 2,2 % de limitation de la vitesse à 70 km/h ;
- 1,6 % de zone de rencontre.

Le bureau communautaire du 29 avril 2024 s'est prononcé pour un phasage en quatre étapes.

	Propositions d'itinéraires	Coût des aménagements cyclables	%	Somme de Coût du jalonnement	%	Coût d'entretien annuel	%	Nombre d'habitants desservis	%	Nombre de services desservis	%	Longueur (km)	%
Etape 1	14	1 538 954 €	5,4%	525 745 €	21,6%	73 278 €	17,8%	13 247	23,0%	88	22,1%	76	26,3%
Etape 2	16	12 321 041 €	43,6%	784 874 €	32,3%	139 626 €	33,9%	16 090	27,9%	122	30,6%	86	29,8%
Etape 3	21	10 399 399 €	36,8%	849 180 €	35,0%	150 790 €	36,6%	19 366	33,6%	139	34,8%	96	33,4%
Etape 4	9	3 979 111 €	14,1%	269 009 €	11,1%	48 295 €	11,7%	8 970	15,6%	50	12,5%	30	10,6%
Total	60	28 238 505 €	100,0%	2 428 808 €	100,0%	411 989 €	100,0%	57 673	100,0%	399	100,0%	288	100,0%

Le président propose au conseil communautaire de :

- **Valider le principe du schéma d'accès cyclable aux services des polarités et l'atlas cartographique des 60 itinéraires identifiés dans celui-ci.**

La responsabilité de la mise en œuvre du plan de jalonnement et des aménagements du schéma cyclable et son phasage seront étudiés dans le cadre du schéma de mutualisation.

VOTE

☛ **066-2024_ Développement des mobilités douces et décarbonées – Validation du schéma d'accès cyclable aux services des polarités**

*Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés
(62 voix pour, 1 voix contre : L Guillet et 1 abstention : O Bonnard)*

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Le président souligne que le schéma d'accès cyclable aux services des polarités est le résultat d'un travail considérable, avec une forte implication des communes.

Monsieur Bolleau ajoute que ce schéma d'accès cyclable, accompagné d'un atlas cartographique comportant 60 itinéraires, est le fruit d'un travail mené en collaboration avec toutes les communes. La délibération proposée a pour objectif de valider ce schéma et les itinéraires. La répartition des responsabilités pour la mise en œuvre du plan de jalonnement et des aménagements nécessaires sera étudiée dans le cadre du schéma de mutualisation. Cette délibération est particulièrement importante puisqu'elle permettra de déposer une demande de subvention au titre du programme AVELO 2 et de bénéficier d'une prise en charge de 50% du coût du bureau d'études, soit un montant de 30 000 €, à condition que le dossier soit déposé au plus tard le 31 mai.

Monsieur Bolleau précise que ce schéma répond à plusieurs objectifs majeurs du territoire. Le premier objectif est l'accessibilité aux services, à l'emploi et aux commerces des différentes polarités du territoire. Un second objectif est la lutte contre le réchauffement climatique, en donnant la possibilité aux habitants de se déplacer autrement qu'avec un véhicule motorisé. Cette action répond également à un objectif de santé, en proposant une activité sportive modérée. Elle permet de structurer le territoire et de matérialiser l'action de la communauté de communes pour la population.

Ce schéma d'accès cyclable concernera 70 000 habitants, soit 86% de la population du territoire. Certaines communes cependant n'en bénéficieront pas car elles sont trop éloignées des pôles de proximité. Des zones de 3 km et 6 km ont été en effet définies autour des polarités. Le territoire a la chance de disposer d'importants équipements destinés au cyclotourisme. Le schéma directeur cyclable, quant à lui, s'adresse aux trajets quotidiens effectués par la population du territoire.

Enfin, cette action sera aussi bénéfique en termes de sécurité routière, puisqu'elle peut conduire à diminuer le nombre de voitures. Ces itinéraires montreront aux habitants qu'ils peuvent circuler différemment sur le territoire.

Ce schéma résulte d'un travail de fond mené pendant huit mois. Le but n'était pas d'établir un jalonnement sur l'ensemble du territoire, mais de donner un sens à ces aménagements en renforçant le rôle des pôles de proximité. Une enquête a été menée auprès de la population pour l'interroger sur ses attentes en matière de mobilité. Plus de 1 200 personnes ont ainsi donné leur avis ou formulé des propositions, ce qui montre que ce projet est attendu par la population. Dans ce cadre, 12 réunions ont été organisées et 4 livrets comportant des plans ont été transmis à l'ensemble des communes. Une forte mobilisation des 40 communes concernées a été observée, jusqu'au travail commun mené sur les cartes pour déterminer les cheminements les plus cohérents. Ce travail a permis d'augmenter le nombre d'itinéraires prévu initialement, qui est passé de 51 à 60. Ces itinéraires seront mis en place en quatre phases, sur une longueur de 288 km au total.

La première étape, qui sera engagée durant ce mandat, concernera 14 itinéraires, touchera 13 000 habitants, permettra d'accéder à 88 services et portera sur l'aménagement de 75 km. Le coût pour cette phase 1 s'élèvera à 1 500 000 € environ. Les travaux porteront essentiellement sur le jalonnement et la signalétique.

Monsieur Bolleau remercie monsieur Dumouchel, le directeur en charge des mobilités, madame Coudert la chargée de projet, les services de la communauté de communes, ainsi que les communes qui se sont investies dans ce projet. La délibération proposée est très ambitieuse, et même exceptionnelle sur de nombreux aspects.

Le président précise que le mode de mise en œuvre de ce schéma d'accès cyclable sera établi conjointement avec les communes dans le cadre du schéma de mutualisation. La première étape regroupe des actions qui permettront de desservir 13 247 habitants. Le coût, certes important, sera naturellement réparti dans le temps.

Monsieur Guillet souhaiterait des précisions sur les montants figurant dans le rapport. Il demande si les coûts de jalonnement, d'environ 2,4 millions d'euros, sont compris dans le coût des aménagements de 28 millions d'euros.

Monsieur Bolleau répond négativement. Les coûts de jalonnement s'additionnent aux coûts d'aménagement. Tous ces montants sont des estimations. La communauté de communes pourra bénéficier de subventions qui pourraient atteindre 50% du côté de l'État et 30% du côté du département.

Monsieur Guillet juge ces coûts extrêmement élevés. Il remarque que les vraies pistes cyclables ne représenteront que 19% des cheminements, le reste étant constitué de routes partagées.

Monsieur Bolleau constate qu'il serait illusoire de vouloir créer des voies autonomes sur 288 km.

Monsieur Guillet en convient. Cependant, il estime que pour un coût de 30 millions d'euros, les habitants s'attendent probablement à de vraies pistes cyclables et non à la pose de panneaux seulement.

Monsieur Bolleau fait observer que les itinéraires identifiés ont été sélectionnés parce qu'ils permettaient des déplacements cyclables. Il demande à monsieur Guillet s'il connaît le coût global de la ViaRhôna et la voie verte pour les petites communes.

Monsieur Guillet remarque que la ViaRhôna est constituée de pistes cyclables.

Monsieur Bolleau assure que tel n'est pas toujours le cas sur l'ensemble du linéaire.

Monsieur Guillet estime exagéré le coût de 30 millions d'euros.

Monsieur Bolleau précise que le coût de la ViaRhôna et de la voie verte s'élevait à 12,5 millions d'euros, hors subventions, pour 80 km. Le projet proposé concerne près de 290 km pour un coût estimé à 30 millions d'euros. À titre de comparaison, la zone du Rondeau représente un investissement de plusieurs millions d'euros et ne concerne que quelques personnes. Les aménagements cyclables proposés toucheront 70 000 habitants, soit 86% de la population du territoire. Ils seront réalisés en plusieurs étapes. Durant ce mandat, l'objectif est d'aménager 75 km pour un montant de 2 millions d'euros, soit un coût nettement moindre que celui de la ViaRhôna et de la voie verte.

Monsieur Guillet objecte que la ViaRhôna permet de circuler sur des pistes cyclables indépendantes et répond en cela aux attentes des habitants.

Monsieur Bolleau déclare que les habitants attendent de pouvoir circuler avec un sentiment de sécurité.

Monsieur Guillet estime que les actions envisagées ne permettront pas de garantir ce sentiment de sécurité. Il considère que d'autres priorités devraient être prises en compte, plutôt que de réaliser des aménagements à ce prix. Même si des subventions peuvent être obtenues à hauteur de 80%, ces dépenses seront financées en totalité par de l'argent public.

Le président demande à monsieur Guillet s'il a participé au groupe de travail.

Monsieur Guillet indique qu'il a participé à trois réunions sur cinq.

Avant de donner la parole à monsieur Bonnard, le président souhaiterait une clarification. Monsieur Bonnard a déclaré qu'il ne prendrait part à aucun vote. Le président demande si cette position doit être considérée comme une abstention sur toutes les décisions.

Monsieur Bonnard précise qu'il ne vote pas, il souhaite que sa position soit enregistrée comme une abstention.

Monsieur Bonnard indique qu'il a participé au groupe de travail. Il est plutôt favorable à des pistes totalement dédiées aux cyclistes. Utiliser des voies partagées nécessite une certaine agilité. Monsieur Bonnard constate que le sujet des acquisitions foncières n'est pas traité. Il estime qu'en l'absence d'achat d'emprises pour réaliser ces aménagements, le résultat ne sera pas suffisamment pertinent. Il partage totalement l'objectif d'essayer de relier davantage les bourgs aux pôles de proximité. Cependant, il convient de tenir compte de la topographie. Un certain nombre de routes sont difficiles à aménager en raison des nombreux virages. La stratégie foncière est absente des travaux présentés, mais peut-être l'enveloppe prévue permettrait-elle d'agir en ce sens. Des jalonnements ont déjà été mis en place sur des routes pour définir des itinéraires, mais les habitants ne semblent pas se les être appropriés. Monsieur Bonnard se déclare donc favorable à une stratégie à moyen et long terme, incluant des emplacements réservés dans chaque commune, afin que la communauté de communes puisse le moment venu acquérir des terrains.

Le président signale qu'un groupe de travail a étudié la question de la stratégie foncière. Celle-ci sera présentée au mois de juin. Le président rappelle qu'outre les 19% de pistes cyclables séparées de la chaussée, 17% d'améliorations de chemins sont prévues. Seulement 6% des cheminements s'effectueront sur des chaussées à voie centrale banalisée. À certains endroits, des séparateurs de voies pourront être installés. Le président souligne que ce schéma est le fruit d'un travail de longue date. Les itinéraires ont été définis en concertation avec les communes. La première phase permettra des accès sécurisés aux polarités des bassins de services pour 13 000 habitants. Effectivement, certaines zones compliquées requerront des aménagements spécifiques, notamment en bordure de route départementale ou pour le passage des ronds-points. Les maires qui ont participé à ce travail ont validé les itinéraires proposés.

Monsieur Bolleau ajoute que les itinéraires retenus devaient obéir à un certain nombre de critères, notamment celui de la sécurité. Envisager de créer 300 km de voies propres serait totalement déraisonnable.

Monsieur Reynaud remarque que la création de 300 km de voies propres relève davantage, à l'heure actuelle, du rêve que de la réalité. La démarche doit être progressive. Les voies cyclables en site propre, telles que la ViaRhôna, amènent d'autres utilisateurs. Le projet présenté a pour objectif de permettre aux habitants de se déplacer avec les moyens dont ils disposent, en essayant d'éviter l'automobile pour les courts trajets. Il permettra une amélioration conséquente par rapport à la situation actuelle. Parallèlement, une réflexion peut être engagée entre la communauté de communes et la commune concernée sur une future politique foncière avec des objectifs précis. Effectivement, si des opportunités d'acquisitions se présentaient pour réaliser des tronçons en site propre, la commune et la communauté de communes pourraient se concerter pour intervenir. La création de voies cyclables en site propre représente un travail de très longue haleine. Dans l'immédiat, les propositions présentées amèneront un réel progrès au niveau des déplacements quotidiens.

Le président signale que les jeunes vivant sur le territoire sont confrontés à des difficultés de mobilité pour accéder au sport, à la sociabilité, à l'école. Leur permettre de se déplacer facilement favorise leur émancipation. La communauté de communes porte une forte ambition dans ce domaine.

Monsieur Guillet fait observer que les habitants de Saint-Hilaire-de-Brens ne sont pas en danger sur les routes communales. Celles-ci rejoignent la voie verte qui passe à proximité. Des travaux de jalonnement ou de signalétique seraient inutiles. Il considère que les dépenses envisagées ne sont pas justifiées au regard du résultat attendu.

Madame Boiteux déclare qu'elle est totalement favorable à ces aménagements cyclables. Elle signale cependant que les chemins ruraux desservent souvent des parcelles cultivées et sont fréquentés par des engins agricoles. Veiller à la cohabitation entre les différents utilisateurs sera donc particulièrement important. Madame Boiteux avait émis une réserve sur ce point dans le cadre du groupe de travail.

Le président approuve cette remarque. Le réseau de chemins ruraux a été effectivement créé pour l'agriculture. Ce sujet a déjà été traité dans le cadre de la ViaRhôna et devra être pris en compte pour ce projet.

Monsieur Sbaffe ajoute que les voies partagées sont utilisées ailleurs et fonctionnent correctement. Lorsque des aménagements devront être installés, le travail devra être mené en coordination avec les utilisateurs actuels. Une voie a été aménagée à Tignieu-Jameyzieu et la commune a recueilli l'avis des agriculteurs au préalable.

Le président souligne que cette délibération, qui vient couronner un travail partenarial approfondi avec les communes, illustre particulièrement l'esprit de coopération sur le territoire et remercie monsieur Bolleau.

9. Politique intercommunale de l'habitat et du logement : Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019 - 2025

→ Rapporteur : monsieur Sbaffe vice-président en charge de la mutualisation et de la coopération, de l'habitat et du logement, et du pilotage de Terre de jeux 2024

RAPPORT

La communauté de communes des Bacons du Dauphiné porte depuis sa constitution en 2017 une politique volontariste en faveur de l'habitat. La compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie » est inscrite dans ses statuts. Les études, l'animation et les actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) sont d'intérêt communautaire. Il a été adopté le 17 décembre 2019 pour 6 ans. Le PLH 2019-2025 est issu d'un travail collaboratif, mené en partenariat étroit avec les élus des 47 communes des Balcons du Dauphiné, et tous les acteurs de l'habitat. Il est un outil fédérateur de la politique habitat logement à l'échelle du territoire. Par ailleurs, la relance en cours de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une action majeure du PLH.

Le PLH des Balcons du Dauphiné s'organise autour de cinq orientations stratégiques au travers desquelles onze actions guident la politique intercommunale en matière d'habitat et de logement :

- Orientation n°1 : améliorer le parc existant (parc privé et parc social) ;
- Orientation n°2 : assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière ;
- Orientation n°3 : développer l'offre locative et abordable ;
- Orientation n°4 : prendre en compte les besoins spécifiques ;
- Orientation n°5 : piloter le PLH et les observatoires.

Les objectifs du bilan à mi-parcours du PLH

L'article L.302-3 du code de la construction et de l'habitation fait obligation à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de réaliser un bilan à mi-parcours (3 ans), qui permet de mesurer les écarts entre les objectifs affichés et les résultats enregistrés. Le conseil communautaire délibère sur l'état d'avancement du PLH et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique du territoire.

Le bilan 2020-2022 du PLH est joint en annexe du présent rapport. Il a été communiqué pour avis au représentant de l'État et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Ce dernier s'est réuni le 11 avril 2024.

Le bilan triennal se compose de :

- Un rappel des orientations du PLH et les évolutions récentes du contexte local en matière d'habitat ;
- Une actualisation du diagnostic qui analyse les dynamiques territoriales récentes, et dresse un bilan de la réalisation à mi-parcours des objectifs de production de logements ;
- Un bilan du programme d'actions de 2020 à 2022, réalisé sous forme de fiches ;
- Un bilan financier des actions engagées de 2020 à 2022 ;
- Une mise en perspective pour la période à venir du PLH de 2023 à 2025.

La mise en œuvre de la première phase du PLH a été fortement impactée par la crise sanitaire qui n'a notamment pas permis de réunir régulièrement le comité de pilotage, ni de mettre en place l'observatoire de l'habitat et du foncier avant 2022.

Cependant la réalisation en 2022 du diagnostic territorial social des Balcons du Dauphiné réalisé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) a permis de disposer de données actualisées. En 2022 - 2023 une réorganisation et un renforcement des services a été effectuée. Il s'agit d'un objectif inscrit dans le socle du projet du territoire et qui permet de créer une nouvelle dynamique.

Plutôt que d'externaliser la réalisation du bilan, la communauté de communes a fait le choix d'une production en interne. Les premiers éléments d'observation sont livrés et seront consolidés au fil du temps grâce à la mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier intercommunal.

Tableau présentant l'avancement des actions à mi-parcours sur la période 2020-2022, (bilan détaillé en annexe pour plus d'informations sur les actions).

Orientations		Actions		Etat d'avancement de la mise en œuvre des actions à mi-parcours 2020-2022				Remarques et pistes d'évolution
				Action non démarrée	Objectif en partie atteint	Objectif atteint	Objectif dépassé	
1	Agir sur le parc existant (privé et public)	1	OPAH			X		Nouvelle OPAH 2024 renforcée sur la lutte contre l'habitat indigne et la résorption de la vacance
		2	Habitat indigne		X			
		3	Logements communaux / vacants		X			
		4	Réhabilitation des Logements Locatifs Sociaux (LLS)				X	
2	Assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière	5	Stratégie foncière	X				Moyens humains renforcés courant 2022 et 2023
		6	Diagnostic foncier et observatoire habitat foncier	X				Actions en cours de réalisation depuis 2023
3	Développer l'offre locative et abordable	7	Production neuve de LLS		X			Poursuivre les objectifs et l'équilibre de production des LLS (est/ouest)
		8	Conventionnement et Inter-Médiation Locative (IML)		X			Partenariat à développer
4	Prendre en compte les besoins spécifiques	9	Logement adaptés		X			Dispositif OPAH 2024
		10	Hébergement d'urgence		X			Dispositif poursuivi
		11	Logements jeunes actifs		X			
		12	Accueil gens du voyage		X			Dispositif poursuivi
5	Piloter le PLH et les observatoires	13	Piloter le PLH		X			
		14	Observatoire habitat foncier	X				Action en cours de réalisation depuis 2023

Au total, 1 070 042 € ont été engagés sur les trois premières années soit 46 % de l'enveloppe globale programmée initialement de 2 309 910 €, et les moyens humains ont été renforcés.

Ce bilan quantitatif est satisfaisant mais à relativiser puisque la temporalité est courte et que de nombreuses actions sont inscrites sur l'ensemble de la période du PLH. Cette étape intermédiaire est aussi l'occasion d'envisager les perspectives d'évolution pour 2023 - 2025.

Les enjeux et perspectives pour la deuxième partie de mise en œuvre du PLH

La mise en place de nouveaux moyens humains et une nouvelle structuration effectuée au sein des services de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (directeur urbanisme et stratégie foncière, directrice services à l'usager en milieu rural, directrice de projet observation du territoire et du système d'information géographique, directrice de projet Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), cheffe de projet Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et Petite Ville de Demain (PVD) et cheffe de projet habitat-logement) permettront d'avancer de manière plus dynamique et transversale sur l'animation de la deuxième phase de mise en œuvre du PLH et de la politique de l'habitat.

La communication et l'information autour des actions du PLH sera renforcée en 2024, auprès des élus, partenaires institutionnels, partenaires associatifs et acteurs privés, ainsi qu'auprès des habitants et des usagers.

Au vu du développement résidentiel toujours dynamique à l'échelle du territoire, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ainsi que les acteurs publics et privés du logement doivent continuer à concentrer leurs efforts sur des aspects spécifiques et intensifier leurs actions. Ces ambitions sont confortées par l'approbation récente de la politique en matière d'habitat et de logement lors du conseil communautaire du 2 mai dernier.

Les principaux enjeux pour la seconde phase du PLH sont :

- L'accès au logement (accession et location) dans un contexte d'augmentation des prix de l'immobilier et au regard de la fragilité économique de certains publics (jeunes, seniors...) ;
- Le parcours résidentiel pour les habitants du territoire à diversifier ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- L'action foncière en lien avec les nouveaux objectifs de la loi climat et résilience ;
- L'articulation nécessaire de l'habitat avec les mobilités ;
- Le besoin de sensibilisation et d'animation du PLH.

Les perspectives d'évolution de la production de logements sont positives avec une atteinte des objectifs du PLH à 3 ans estimée à 70 % en 2022. Si le volume de construction global semble satisfaisant et relativement équilibré à l'échelle des Balcons du Dauphiné, ainsi qu'à l'échelle des différentes polarités (polarités de bassins de services, pôles relais, polarités de proximité, villages), les efforts sont à poursuivre en priorité dans les polarités de bassin de services. En revanche, la diversification des formes urbaines reste un enjeu sur l'ensemble du territoire, la maison individuelle est encore largement prédominante dans les productions de logements neufs. La sobriété foncière nous oblige également à réinterroger les projets dans leur globalité notamment en intégrant la question de l'espace public et l'insertion dans le tissu urbain existant.

De manière transversale, les défis de demain

L'ensemble des enjeux identifiés alimenteront le travail partenarial qui sera engagé avec les élus du territoire et les acteurs de l'habitat autour du renouvellement du PLH en 2025. De manière transversale, pour dynamiser cette seconde phase du PLH, les priorités suivantes peuvent être citées :

- Elaborer et mettre en œuvre les politiques publiques « habitat-logement » et « stratégie foncière » ;
- Renforcer la transversalité de la politique de l'habitat / logement avec les autres compétences de la communauté de communes (PCAET, mobilités, services à la population, ...) ;

- Poursuivre les efforts de communication autour des différentes actions du PLH (logements communaux, réhabilitation de l'habitat existant, ...) pour une meilleure articulation et dans une logique d'efficacité (comité de travail, comité de pilotage...);
- Partager les grands objectifs du PLH et renforcer les échanges de bonnes pratiques entre les communes, la communauté de communes et les partenaires (valorisation des actions du PLH);
- Renforcer la pédagogie, la sensibilisation, l'assistance technique et le soutien aux communes afin de mettre en place un urbanisme de projet à l'échelle des Balcons du Dauphiné;
- Développer une culture collective de l'habitat sur le territoire des Balcons du Dauphiné, notamment en lien avec l'observatoire territorial et la stratégie foncière;
- Renforcer la dynamique de mobilisation politique et partenariale engagée autour du futur PLH dont la démarche de renouvellement sera initiée d'ici fin 2024.

● Le président propose au conseil communautaire de :

- **Approuver le bilan triennal 2020-2022 du PLH et de poursuivre le programme d'actions du PLH sur la deuxième période.**

L'autoriser à transmettre ce bilan à chacune des communes du territoire et au préfet.

VOTE

- **067-2024_ Politique intercommunale de l'habitat et du logement : Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019 - 2025**

*Examinée le 30 mai 2024 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés
(63 voix pour et 1 abstention : O Bonnard)*

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Le président souligne les difficultés d'accès au logement au niveau national. 2,7 millions de Français sont en attente d'un logement public. La communauté de communes a la responsabilité de permettre à ses habitants de bien vieillir sur le territoire, mais elle doit aussi pouvoir accueillir des jeunes travailleurs, qui participent au dynamisme économique.

Monsieur Sbaffe rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté en 2019 et que la collectivité a l'obligation de présenter un bilan à mi-parcours. Il remercie les services de la communauté de communes pour le travail accompli à cette occasion. Ce travail a d'ailleurs été reconnu par les services de l'État, auxquels ce document a été transmis pour avis.

Parmi les points qui ont été relevés, figure l'importance d'assurer l'animation du PLH. Au niveau des enjeux, la production de logements locatifs sociaux, même si elle n'est peut-être pas suffisante, s'inscrit dans une dynamique satisfaisante. Un autre enjeu consiste, à travers l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), à lutter contre la précarité énergétique et à adapter les logements à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Cette OPAH a été renouvelée très récemment. D'autres dispositifs importants ont été mis en place, tels que Petite Ville de Demain (PVD), l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain.

Certains points doivent cependant être améliorés, en particulier la réhabilitation des logements locatifs sociaux. 80 opérations avaient été prévues pour la durée du PLH, or ce chiffre ne s'élève qu'à 46 actuellement. Ces rénovations peuvent se poursuivre grâce à l'enveloppe du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La réhabilitation des logements communaux vacants constitue clairement un point insatisfaisant. La crise covid, le changement de municipalités et le manque d'informations diffusées auprès des communes expliquent cet insuccès. La communauté de communes doit s'emparer de ce sujet. Suite à une campagne d'information lancée en 2023, des communes ont manifesté leur intérêt. Ces réhabilitations pourraient donc prendre davantage d'ampleur dans les années à venir.

Ce bilan fait apparaître la nécessité de traiter des sujets très précis tels que l'accès au logement en accession ou location. Dans le contexte de l'augmentation du prix de l'immobilier, certains publics, en particulier les jeunes et les seniors, devront être davantage pris en compte. Le parcours résidentiel pour les habitants du territoire devra être diversifié. La lutte contre la précarité énergétique doit se poursuivre. Le sujet de l'action foncière devra également être traité. Le logement doit par ailleurs être envisagé en lien avec la mobilité. Enfin, des actions de sensibilisation des élus et des habitants sont nécessaires.

Différents objectifs ont été retenus pour la poursuite du PLH :

- Mettre en œuvre une politique publique d'habitat-logement et de stratégie foncière ;
- Renforcer la transversalité de la politique de l'habitat avec les autres compétences de la communauté de communes ;
- Poursuivre les efforts de communication ;
- Partager les objectifs du PLH et renforcer les échanges de bonnes pratiques ;
- Renforcer la pédagogie, la sensibilisation, l'assistance technique et le soutien aux communes afin de mettre en place un urbanisme de projet ;
- Développer une culture collective de l'habitat sur le territoire, en lien avec l'observatoire territorial.

Monsieur Sbaffe conclut qu'un travail devra être engagé dès la fin de l'année sur l'élaboration du nouveau PLH, en fonction de l'avis rendu par les services de l'État sur ce bilan.

Le président constate que ce document réglementaire fournit un éclairage intéressant pour les élus. La question de la création de logements publics est parfois complexe, notamment au regard de la

problématique foncière. Les dernières opérations menées dans les villages ont rencontré des difficultés à aboutir. Dans les plus grandes communes, s'applique l'obligation de 20% de logements publics sur chacune des opérations. Les porteurs de projets privés sont amenés à trouver un accord avec un bailleur social. La question du prix soulève aussi la problématique de l'accès au logement pour les populations les plus jeunes dans certaines parties du territoire. Le nombre d'enfants qui baisse dans certaines écoles est en lien avec cette situation. Le développement économique est également lié au logement. Les Balcons du Dauphiné sont un territoire d'industrie. Ils doivent être en capacité de proposer des logements accessibles aux salariés des entreprises. L'articulation entre ces différents sujets est donc importante.

Monsieur Sbaffe souligne que la problématique foncière constitue un réel sujet. Les populations jeunes ne peuvent quasiment plus s'installer sur le territoire. Les possibilités d'intervention sont relativement limitées. Le logement locatif intermédiaire permet de trouver parfois des solutions. Le bail réel solidaire pourrait constituer une alternative assez intéressante. Dans ce cadre, les personnes n'achètent que le bâti et louent le foncier. Cependant, cette possibilité est réservée à certaines catégories de communes et seule Tignieu-Jamezieu peut en bénéficier sur le territoire.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2024 au 01/05/2024

	<i>Objets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sans impact financier</i>
<i>022-2024</i>	<i>Régularisation foncière : Division et cession d'une parcelle au profit de la commune de Saint-Chef et du conseil départemental de l'Isère.</i>		<i>2 €</i>	
<i>023-2024</i>	<i>GEMAPI et mobilités douces : Acquisition foncière le long de la Bordelle à Morestel</i>		<i>18 500 € HT</i>	
<i>024-2024</i>	<i>Développement touristique : Attribution des marchés publics pour la fourniture, livraison et pose de mobilier et petits équipements pour l'aménagement intérieur du gîte du Serverin à Parmilieu</i>		<i>119 661,38 € TTC</i>	
<i>029-2024</i>	<i>Renouvellement de la convention de consultance architecturale entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère (du 13 mai 2023 au 31 décembre 2023)</i>		<i>274,38 € TTC par permanence</i>	
<i>030-2024</i>	<i>Renouvellement de la convention de consultance architecturale entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère (janvier 2024 - décembre 2026)</i>		<i>274,38 € TTC par permanence</i>	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s délégué(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/04/2024 au 01/05/2024

	<i>Objets</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Sans impact financier</i>
055-2024	<i>Gîte du Serverin - contrat de maintenance ascenseur - société ORONA</i>		1652,40 € TTC	
060-2024	<i>Adhésion vélo et territoire</i>		891 €	
062-2024	<i>Développement des mobilités douces et décarbonées – demande de subvention auprès du Fonds vert développement des mobilités durables en zones rurales</i>	151 056 € HT éventuel		
065-2024	<i>Mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet de réaménagement des locaux de l'Office du tourisme à Crémieu - attribution de marché - société Atelier architecture hb</i>		8 700 € TTC	

Services à la population

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2024 au 01/05/2024

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
027-2024	Partenariat avec l'association les Nouvelles Rencontres de Brangues (NRB) pour le festival du Solstice aux Rencontres de Brangues : Attribution d'une subvention.		50 000 € par an	
028-2024	Accueil des enfants à besoins spécifiques sur les structures d'accueil petite enfance et enfance : partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Isère - Approbation de la convention d'objectifs et de financement « Handicap enfance 2023 ».		10 405 €	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation ou par les vice-présidents(e)s délégué(e)s ou conseiller(e)s délégué(e)s, du 01/04/2024 au 01/05/2024

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
049-2024	Organisation festival Isle en Scène 2024 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Ulysse Maison d'Artistes et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour le spectacle Barcella « Mariposa Tour »		5 064 € TTC	
056-2024	Contrat d'entretien du système de chauffage/climatisation de la maison de santé de Montalieu-Vercieu - Société Thermic Services		3942 € TTC	
064-2024	Convention d'occupation précaire maison de santé provisoire de Morestel entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le centre hospitalier intercommunal de Morestel		1 925,0 €	
069-2024	Organisation festival Isle en Scène 2024 - Contrat de prestation de service entre la société 3J Music et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné - société 3J Music		7 950,87 € TTC	
070-2024	Marché public de livraison de repas pour les structures enfance et petite enfance – lot n°2 : avenant n°3 au contrat - société API Restauration		120 000 € HT	

II. Questions diverses

🍄 **Présentation des travaux GEMAPI qui se sont déroulés en 2023 sur la zone humide de Sarradin à Bouvesse-Quirieu**

Monsieur Garcia rappelle que la restauration de la zone humide du Sarradin est le deuxième projet GEMAPI porté par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. L'un des objectifs de cette restauration est d'avoir un impact sur la période estivale au cours de laquelle la Chogne connaît des assecs. La restauration de zones humides permet d'augmenter la disponibilité de l'eau en été, d'améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité, ainsi que d'augmenter le stockage de carbone. Ces zones de tourbières stockent en effet le carbone lorsqu'elles sont sous l'eau, et en revanche en dégagent lorsqu'elles sont à l'air libre.

Ce projet répond à trois enjeux majeurs du projet de territoire : La préservation de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité et l'adaptation aux impacts du changement climatique. Il est porté exclusivement par les services de la communauté de communes, sans maîtrise d'œuvre extérieure. Il s'est appuyé sur une étude qui avait été menée préalablement par un organisme externe.

Cette zone, à l'origine constituée de marécages, a été drainée pendant des années pour l'assécher. Les travaux, relativement simples d'un point de vue technique, consistaient à boucher ces drains pour que ces terres retrouvent leur fonctionnement originel. Elles ne sont plus exploitées par le monde agricole en raison de leur faible rentabilité. Une convention tripartite sera signée entre la communauté de communes, la commune de Bouvesse-Quirieu et un élevage de chevaux qui pourra réutiliser les pâturages.

Avant les travaux, le solidage, une plante invasive qui n'est pas consommée en pâturage, proliférait. Les travaux ont permis le broyage de ces plantes. Durant l'hiver, plus de cinq hectares se sont retrouvés sous l'eau. Une structure permet de réguler le niveau d'eau et de laisser passer l'excédent en direction de la Chogne. À l'heure actuelle, une partie des terres n'est plus inondée et présente une végétation verdoyante, sans espèces invasives et adaptée au pâturage. Une autre partie est toujours sous l'eau.

Le projet s'inscrit dans la logique de sous-bassin versant de la Chogne. Actuellement, la communauté de communes travaille avec la commune de Courtenay sur un autre projet, un peu plus ambitieux, concernant la zone de Boulieu. Le projet du Sarradin avait un coût relativement faible de 46 694 €. Ces opérations bénéficient au minimum d'une subvention de 50% de l'Agence de l'eau.

Monsieur Garcia remercie les services de la communauté de communes, et en particulier monsieur Rimbert qui a mis en oeuvre ce projet. La commune de Bouvesse-Quirieu était demandeuse, de même que le monde agricole et les associations de chasse et de pêche. Les retours sont extrêmement positifs de la part de toutes ces personnes. La communauté de communes assurera la gestion de la zone pendant une durée d'un à trois ans, comme pour tous les projets GEMAPI. Elle pourra ainsi s'assurer que toutes les problématiques ont été réglées avant de transférer l'entretien aux communes. Une incertitude subsiste quant à l'ampleur de l'impact sur les périodes d'étiage de la Chogne.

Madame Salaun souhaiterait savoir si la communauté de communes a fait appel à l'association Lo Parvi dans le cadre de la réalisation des études.

Monsieur Garcia indique que tous les projets GEMAPI menés sur le territoire donnent lieu à des échanges avec Lo Parvi.

Le président ajoute que Lo Parvi est un vrai partenaire avec lequel la communauté de communes échange en toute confiance sur les sujets environnementaux.

Le président remercie les services de la communauté de communes et il se félicite que la collectivité dispose en interne d'une ingénierie qui lui permet de mener de tels projets avec succès.

☞ Mois relais Terre de Jeux

Monsieur Sbaffe annonce que depuis le 5 mai, les Balcons du Dauphiné ont reçu le témoin dans le cadre du Relais Isère Terre de Jeux 2024. Ce témoin sera transmis aux Vals du Dauphiné le 23 juin. Dans l'intervalle, de nombreuses manifestations seront organisées, dans l'objectif de promouvoir le sport pour tous et le sport santé.

Le lancement officiel s'est déroulé à Saint-Marcel-Bel-Accueil. À cette occasion, a été jouée une pièce de théâtre qui relatait l'histoire de la participation des femmes aux Jeux Olympiques (JO). Ce jour, le 30 mai, ont eu lieu les FitDays consacrés au triathlon. Le 5 juin, est prévue l'inauguration des travaux de rénovation de la rivière de l'Isle de la Serre. Ce site accueillera des équipes nationales de canoë kayak dans le cadre de la préparation aux jeux. Entre le 5 mai et le 23 juin, le relais aura été transmis de commune en commune en passant par des crèches, des écoles, des clubs sportifs, des associations.

La communauté de communes espère qu'au-delà des JO, cette politique de sport pour tous pourra être pérennisée. Monsieur Sbaffe invite toutes les personnes présentes à participer aux diverses manifestations organisées dans les communes. Il remercie tous les clubs sportifs qui permettent la transmission du relais, ainsi que le département de l'Isère pour son accompagnement pédagogique, technique et logistique.

Madame Pourtier ajoute que le relais a commencé sa course au Musée dauphinois au mois d'octobre et qu'il terminera son parcours le 26 juillet au château de Vizille. Ce relais est une initiative du département, à laquelle contribuent de nombreuses intercommunalités. Les manifestations mettent en valeur les enjeux de sport santé.

Le président rappelle que les FitDays se poursuivent jusqu'au 2 juin et que chacun peut y participer. Cette année, 24 classes du territoire, rassemblant près de 800 enfants, y ont pris part. Cette manifestation a pris une nouvelle ampleur et les enfants étaient extrêmement motivés malgré le temps pluvieux.

☞ Leader – Terres de Dauphiné

Madame Péju indique que le programme Leader 2024-2027 Terres de Dauphiné regroupe 10 intercommunalités en Isère et dans la Drôme, aux côtés du parc naturel régional du Vercors. Ce programme a pour objectif de soutenir des projets innovants, exemplaires et expérimentaux qui visent la transition écologique et énergétique autour de trois axes : Revitaliser les centres bourgs, développer une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible, relocaliser l'économie et l'emploi. Il bénéficiera d'une enveloppe de 4,5 millions d'euros sur une durée de quatre ans.

Madame Péju invite les personnes présentes à relayer l'information auprès des porteurs de projets et à les orienter vers l'animateur du programme, monsieur Vincent Cleux. La présélection des projets est effectuée par un comité territorial qui regroupe les Balcons du Dauphiné et les Vals du Dauphiné. Une validation intervient ensuite par le comité de programmation établi à l'échelle du Groupe d'Action Locale (GAL) Terres de Dauphiné.

À l'heure actuelle, cinq appels à projets sont en cours :

- Soutenir l'innovation en faveur des transitions écologiques, énergétiques et sociales ;
- Développer les services pour favoriser l'attractivité économique ;
- Développer les mobilités durables ;
- Développer une offre éco-touristique responsable quatre saisons ;
- Soutenir les actions de création et diffusion culturelle et artistique contribuant à l'attractivité du territoire.

Toutes les informations relatives aux appels à projets sont disponibles sur le site internet du parc régional du Vercors.

Madame Péju précise que les associations et les entreprises sont prioritaires, mais que les porteurs publics sont aussi acceptés.

Le président remarque que l'objectif est d'exercer un effet de levier sur les initiatives privées. Lors du précédent programme Leader, des projets importants ont été financés, mais les porteurs de projets privés ont rencontré parfois certaines difficultés d'accès au dispositif. Dans le cadre de ce nouveau programme, l'enveloppe de subventions a été fortement réduite. Elle pourra financer davantage de porteurs de projets mais avec des montants moindres. Cependant, cette action diffuse pourrait jouer un rôle très important grâce à des effets de levier. Le président invite les élus à relayer l'existence de ce dispositif auprès des associations, notamment celles qui participent au développement touristique du territoire.

Madame Péju ajoute que monsieur Cleux, chef de projet Leader au sien de la communauté de communes, pourra aider les associations à remplir le dossier. Tous les porteurs de projets seront auditionnés en comité territorial.

Le président signale que dans le cadre du programme Leader, 12 GAL ont été constitués à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes.

● Le président invite madame Pourtier à évoquer les différents festivals.

Madame Pourtier indique que le festival de l'Isle en Scène à Saint-Baudille-de-la-Tour a organisé deux soirées de concert, avec Barcella et MPL le 24 mai, et avec Yves Jamait et Charlélie Couture le 25 mai. Cette manifestation a remporté un vif succès puisque toutes les places ont été vendues pour les deux soirées. Le festival a accueilli aussi la fanfare de Saint-Hilaire-de-Brens, Tonnerre de Brens, ainsi que des artistes du territoire. Les retours ont été très positifs de la part du public mais aussi des artistes.

Cet événement s'est poursuivi avec les journées des 27 et 28 mai, au cours desquelles environ 700 élèves du territoire ont pu bénéficier de l'action d'éducation artistique et culturelle « Faites des arts ». Ces élèves ont pu exposer leurs productions plastiques et se produire sur la scène du festival avec des spectacles de danse et de théâtre. Madame Pourtier a profité de cette occasion pour saluer l'implication des enseignants et de la direction régionale des affaires culturelles qui accompagne cet événement.

Le festival de théâtre, qui s'appelle désormais « du Solstice aux Rencontres de Brangues », débutera le 24 juin à Brangues par une représentation des Femmes savantes. Des actions hors les murs seront organisées parallèlement dans les communes afin de promouvoir le théâtre dans d'autres lieux du territoire.

Le président souligne que les Balcons du Dauphiné sont un territoire de culture reconnu et que ces manifestations attirent de nombreux acteurs, y compris de l'autre côté du Rhône. Il se déclare satisfait des nombreuses actions qui sont menées dans ce domaine.

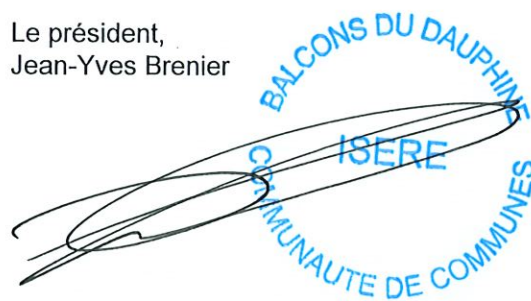
Le président annonce que la prochaine conférence des maires se tiendra le 6 juin, le forum le 15 juin et le prochain conseil communautaire le 20 juin 2024.

Fin de séance à 20h23.

Le secrétaire de séance
Frédéric Géhin



Le président,
Jean-Yves Brenier



BALCONS DU DAUPHINÉ
ISÈRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES